Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

JOURNÉE DE FORMATION DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES DE L'UFA

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023
SARREBRUCK

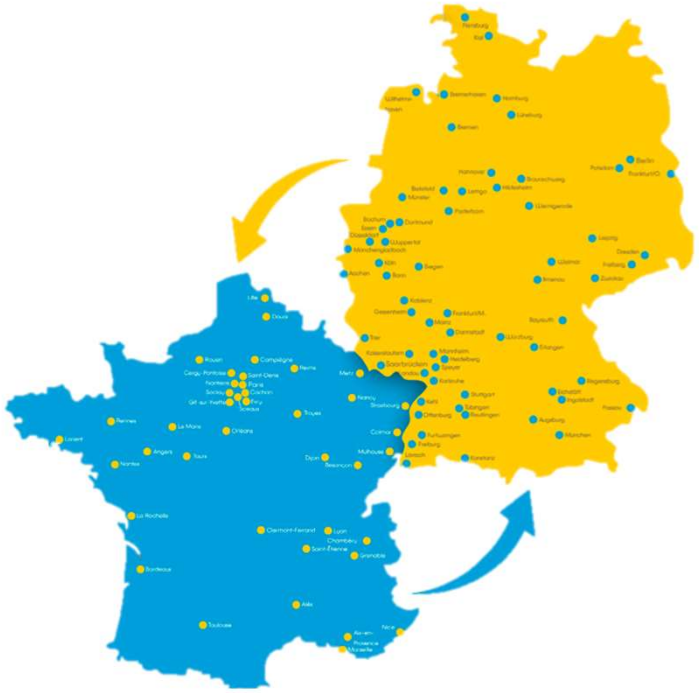

Programme

I. Introduction Infos en ligne

II. Attribution des allocations

III. Utilisation et justification des allocations

IV. Cours de langue en ligne : présentation de DUO

V. Présentation Département « Relations publiques »

VI. Evaluation

VII. Formation doctorale

VIII. Questions ouvertes / clôture de la journée de formation

1ère partie : Introduction Infos en ligne

Site Infos en ligne : https://login.dfh-ufa.org/

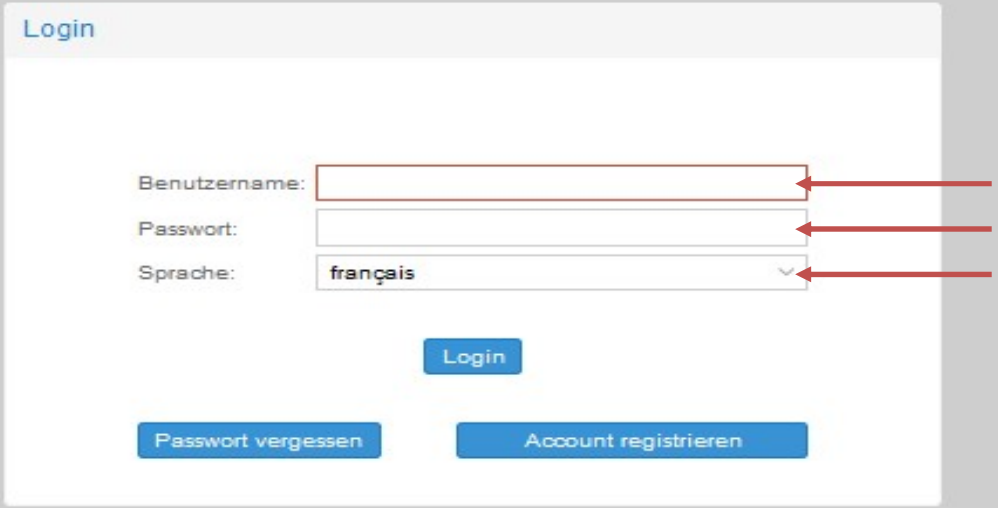

Introduction Infos en ligne

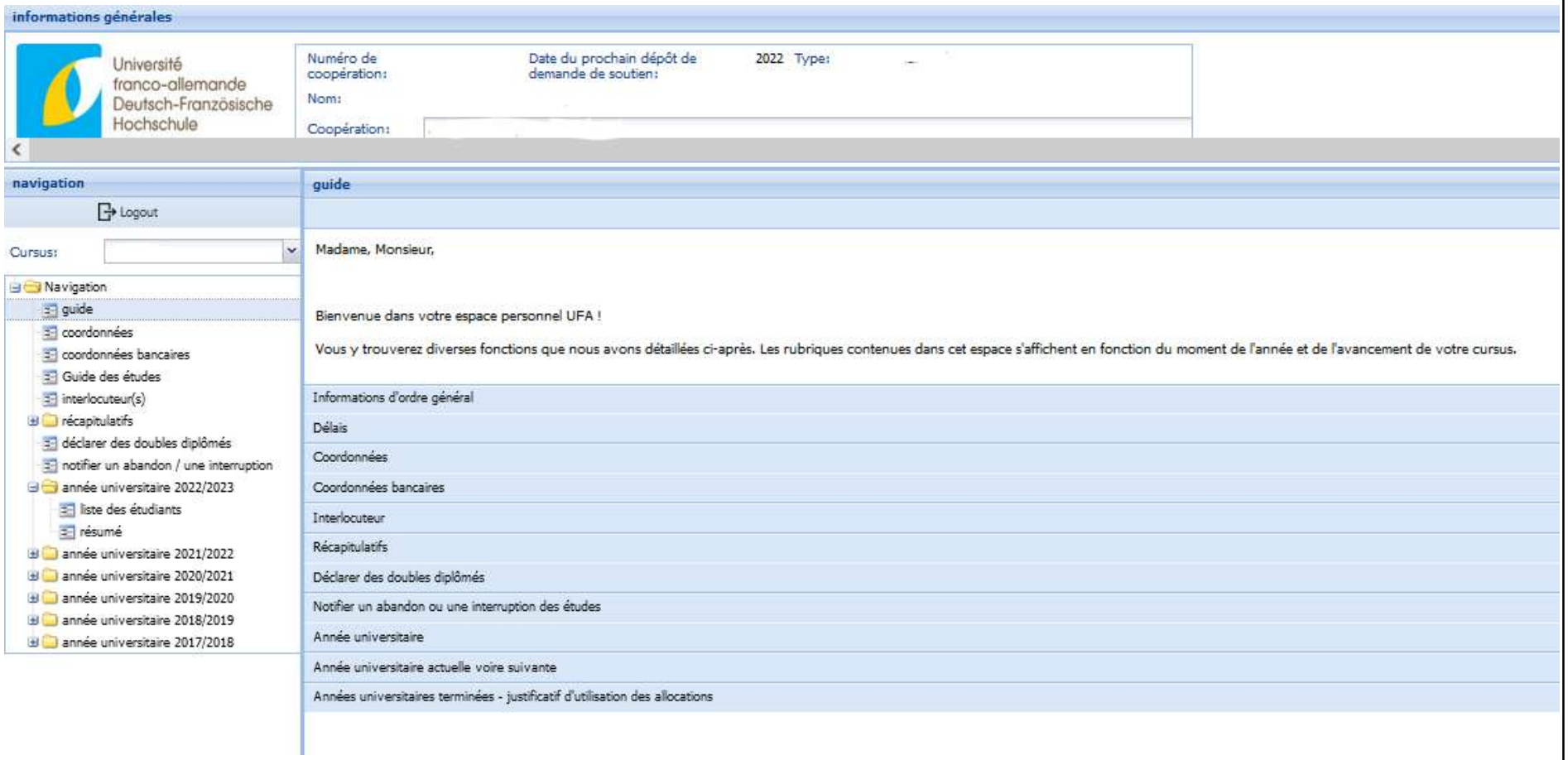

1ère partie : Introduction Infos en ligne

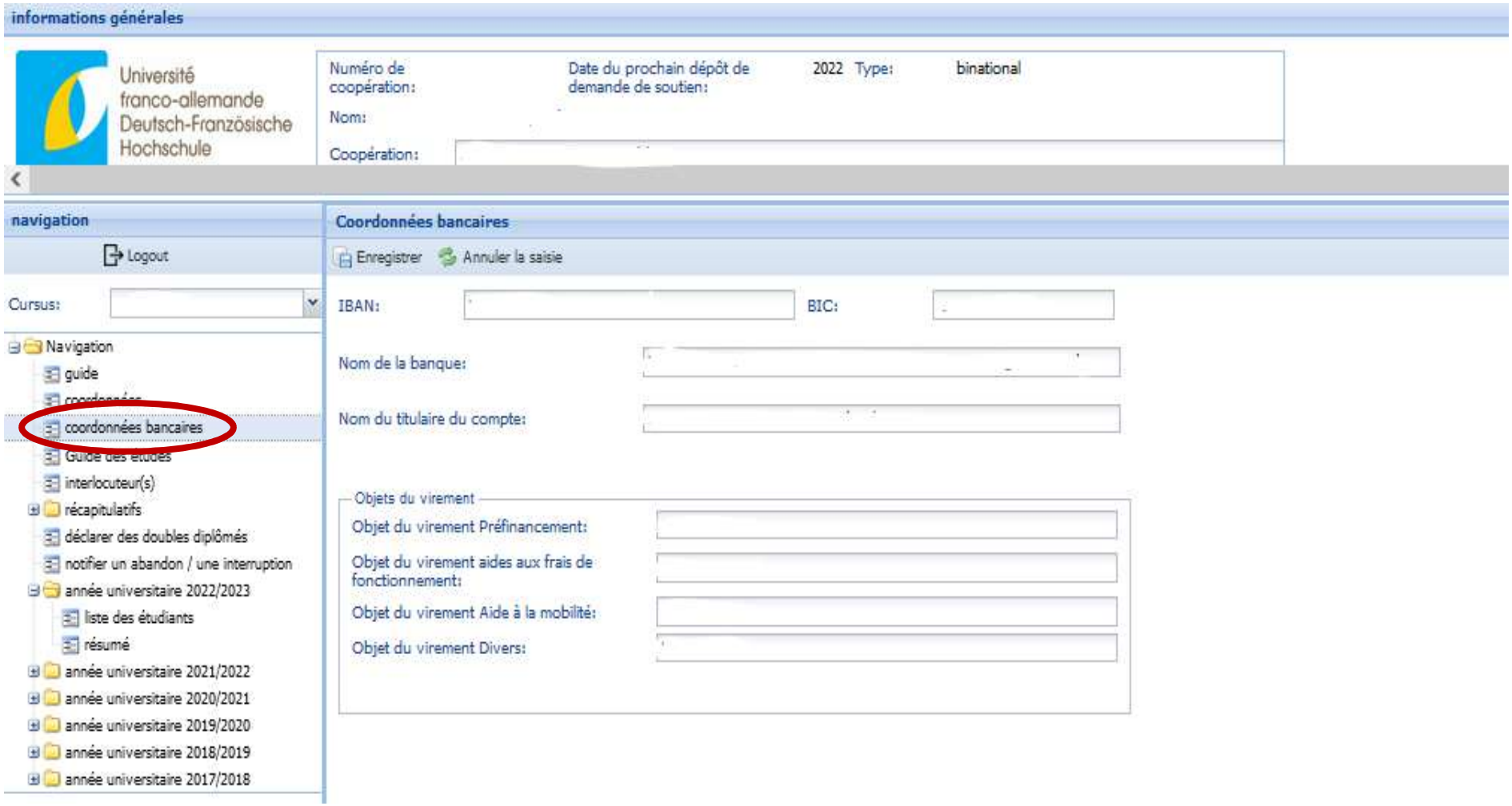

1ère partie : Introduction Infos en ligne

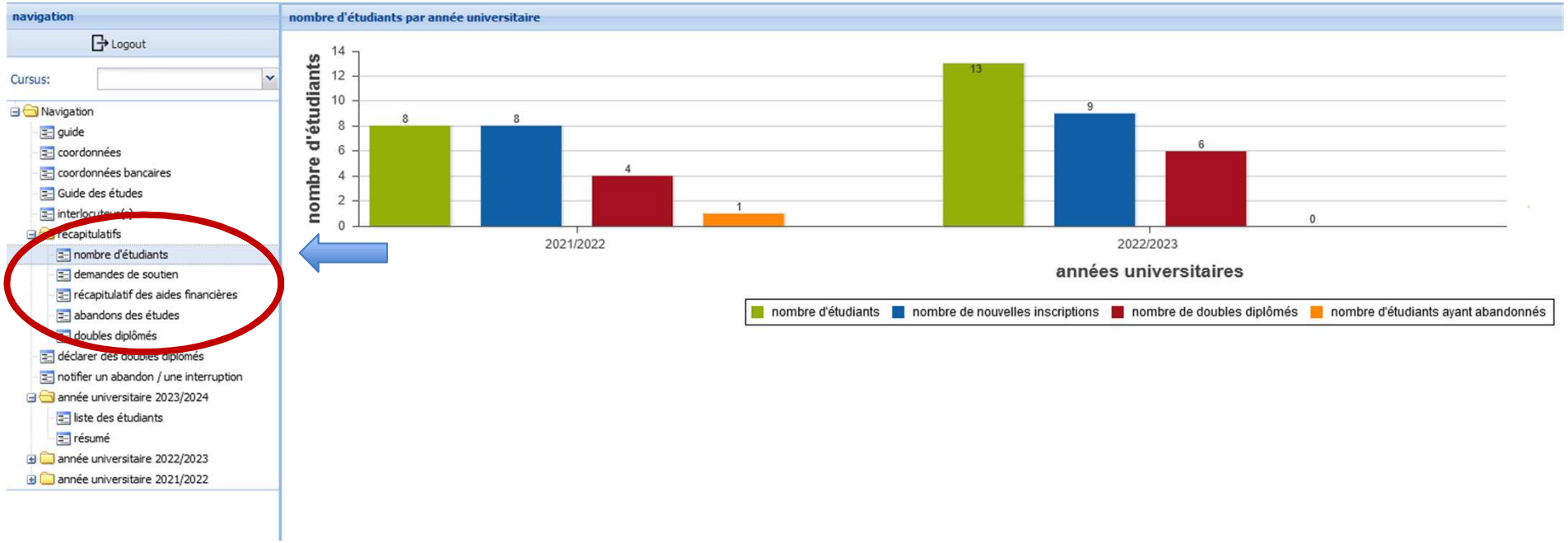

2ème partie : Attribution des fonds

1. Inscription et réinscription des étudiants

2. Demande de subvention

1. Inscription et réinscription

- inscription exclusivement en ligne

  https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant/informations-pour-etudiants

- accès après login ou création d'un compte pour les nouveaux étudiants

- plusieurs rubriques et services pour les étudiants :

  - inscription / réinscription
  - déclaration d'abandon
  - rapport final
  - informations concernant les aides à la mobilité
  - attestations

Inscription et réinscription

- inscription et réinscription obligatoires pour TOUS les étudiants
- tous les ans jusqu'à l'obtention du double diplôme
- l'étudiant commence un nouveau programme = nouvelle inscription
- l'étudiant continue ses études dans un programme = réinscription

Délais

- du **2 mai au 30 septembre 2023** dernier délai

- inscription pour l'année universitaire complète – pas de réinscription au deuxième semestre

- possibilité d'inscription du 15 janvier au 31 mars 2024 lors de la « deuxième session d'inscription », seulement pour les étudiants sélectionnés après le 30 septembre 2023 et intégrant l'UFA au second semestre 2023-2024

Rapport des étudiants et rapport final

- rapport des étudiants : intégré au formulaire de réinscription pour les étudiants qui se trouvaient l'année précédente dans le pays partenaire ou le pays tiers

- rapport final : à compléter à la fin du cursus pour pouvoir obtenir le certificat

- ces deux rapports sont partie intégrante de l'évaluation du cursus

Abandon des études

- annoncés par le responsable de programme et par l'étudiant
- c'est l'établissement qui rembourse à l'UFA l'aide à la mobilité attribuée
- conseil : signature d'un contrat entre l'établissement et l'étudiant
- dérogations : abandon pour maladie, échec définitif aux examens, sur présentation d'une lettre de demande de remise de créance adressée au Président de l'UFA

Abandon des études

Cursus:

- Navigation
  - guide
  - coordonnées
  - coordonnées bancaires
  - Guide des études
  - interlocuteur(s)
  - récapitulatifs
  - déclarer des doubles diplômés
  - notifier un abandon / une interruption
  - année universitaire 2023/2024
    - liste des étudiants
    - résumé
  - année universitaire 2022/2023
  - année universitaire 2021/2022

Nom: Prénom: Date de naissance: Numéro de matricule:

Notification: Abandon

abandon des études

Abandon le: 22.09.2023

Motif: Raisons médicales

L'étudiant(e) demande-t-il(elle) à être exonéré(e) du remboursement : oui non

Soutenez-vous la demande d'exonération du remboursement de l'étudiant(e): oui non

Prise de position:

Montant provisoire à rembourser: 1500

Montant versé à l'étudiant*e:

remarque:

Certificat de l'UFA

- pour les étudiants inscrits régulièrement auprès de l’UFA et ayant complété leur rapport final
- chaque responsable de programme nomme les diplômés de son cursus sous « Infos en ligne »
- établi dès l’obtention des deux diplômes et sur demande du responsable de programme auprès de l’UFA

Certificat de l'UFA

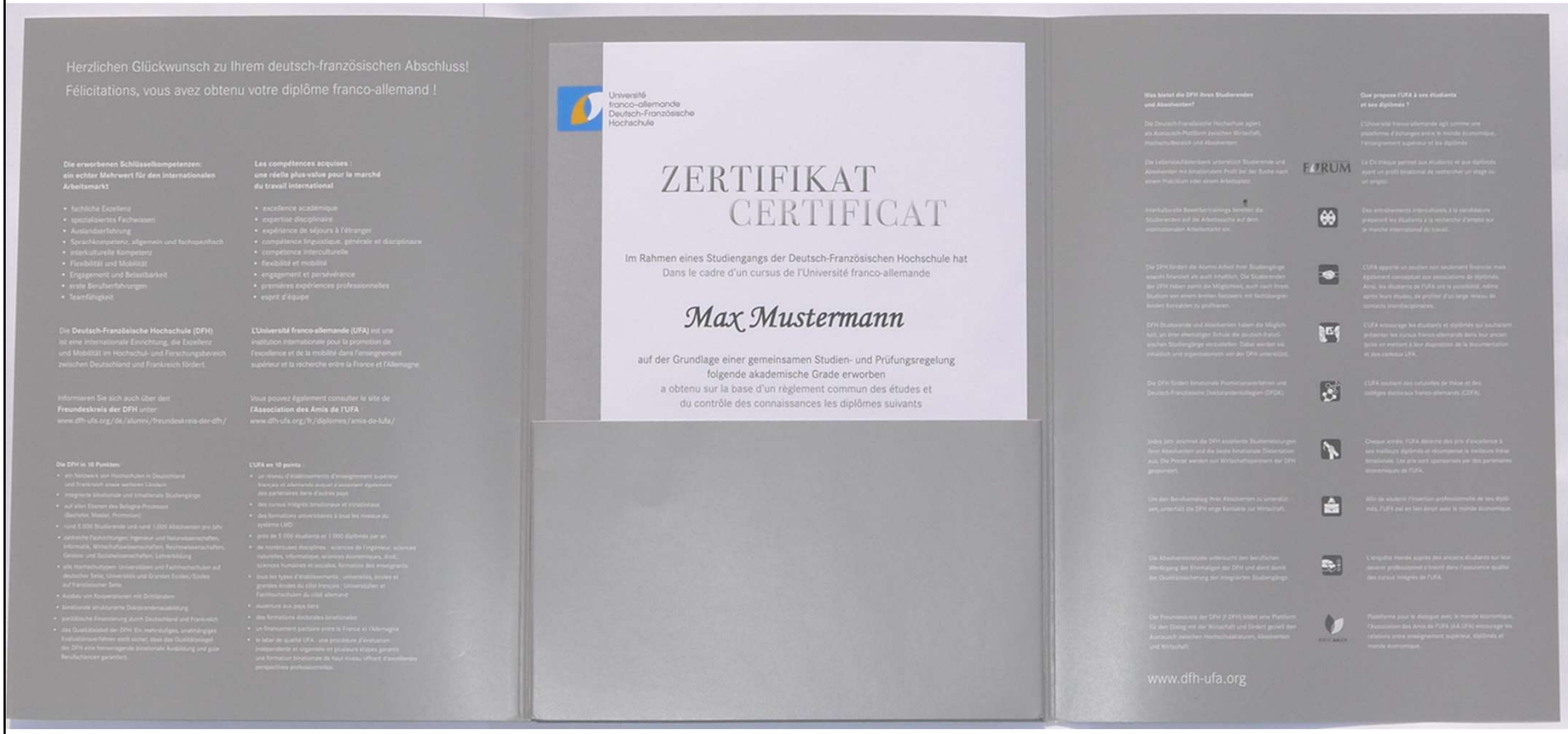

Herzlichen Glückwunsch zu Ihrem deutsch-französischen Abschluss!
Félicitations, vous avez obtenu votre diplôme franco-allemand !

Die erworbenen Schlüsselkompetenzen: ein echter Mehrwert für den internationalen Arbeitsmarkt

- fachliche Exzellenz
- spezialisiertes Fachwissen
- Auslandserfahrung
- Sprachkompetenz, allgemein und fachspezifisch
- interkulturelle Kompetenz
- Flexibilität und Mobilität
- Engagement und Belastbarkeit
- erste Berufserfahrungen
- Teamfähigkeit

Les compétences acquises : une réelle plus-value pour le marché du travail international

- excellence académique
- expertise disciplinaire
- expérience de séjours à l'étranger
- compétence linguistique, générale et disciplinaire
- compétence interculturelle
- flexibilité et mobilité
- engagement et persévérance
- premières expériences professionnelles
- esprit d'équipe

Die **Deutsch-Französische Hochschule (DFH)** ist eine internationale Einrichtung, die Exzellenz und Mobilität im Hochschul- und Forschungsbereich zwischen Deutschland und Frankreich fördert.

L'Université franco-allemande (UFA) est une institution internationale pour la promotion de l'excellence et de la mobilité dans l'enseignement supérieur et la recherche entre la France et l'Allemagne.

Informieren Sie sich auch über den **Freundeskreis der DFH** unter www.dfh-ufa.org/de/alumni/freundeskreis-der-dfh/

Vous pouvez également consulter le site de **l'Association des Amis de l'UFA** www.dfh-ufa.org/fr/diplomes/amis-de-lufa/

Die DFH in 10 Punkten

- ein Netzwerk von Hochschulen in Deutschland und Frankreich sowie weiteren Ländern
- integrierte binationale und trinationale Studiengänge
- auf allen Ebenen des Bologna-Prozesses (Bachelor, Master, Promotion)
- rund 5 000 Studierende und rund 1,000 Absolventen pro Jahr
- zahlreiche Fachrichtungen: Ingenieur- und Naturwissenschaften, Informatik, Wirtschaftswissenschaften, Rechtswissenschaften, Geistes- und Sozialwissenschaften, Lehrerbildung
- alle Hochschultypen: Universitäten und Fachhochschulen auf deutscher Seite, Universités und Grandes Écoles/Écoles auf französischer Seite
- Ausbau von Kooperationen mit Drittländern
- binational strukturierte Doktorandenausbildung
- partielle Finanzierung durch Deutschland und Frankreich
- das Qualitätslabel der DFH: Ein mehrstufiges, unabhängiges Evaluationsverfahren stellt sicher, dass das Qualitätslabel der DFH eine hervorragende binationale Ausbildung und gute Berufschancen garantiert.

L'UFA en 10 points

- un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands auquel s'associent également des partenaires dans d'autres pays
- des cursus intégrés binationaux et trinationaux
- des formations universitaires à tous les niveaux du système LMD
- près de 5 000 étudiants et 1 000 diplômés par an
- de nombreuses disciplines : sciences de l'ingénieur, sciences naturelles, informatique, sciences économiques, droit, sciences humaines et sociales, formation des enseignants
- tous les types d'établissements : universités, écoles et grandes écoles du côté français ; Universitäten et Fachhochschulen du côté allemand
- ouverture aux pays tiers
- des formations doctorales binationales
- un financement partiaire entre la France et l'Allemagne
- le label de qualité UFA : une procédure d'évaluation indépendante et organisée en plusieurs étapes garantit une formation binationale de haut niveau offrant d'excellentes perspectives professionnelles.

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

ZERTIFIKAT
CERTIFICAT

Im Rahmen eines Studiengangs der Deutsch-Französischen Hochschule hat
Dans le cadre d'un cursus de l'Université franco-allemande

Max Mustermann

auf der Grundlage einer gemeinsamen Studien- und Prüfungsregelung
folgende akademische Grade erworben
a obtenu sur la base d'un règlement commun des études et
du contrôle des connaissances les diplômes suivants

Was bietet die DFH ihren Studierenden und Absolventen?

Die Deutsch-Französische Hochschule agiert als Austausch-Plattform zwischen Wirtschaft, Hochschulbereich und Absolventen.

Die Lebenslaufdatenbank unterstützt Studierende und Absolventen mit binationalem Profil bei der Suche nach einem Praktikum oder einem Arbeitsplatz.

Interkulturelle Bewerbertrainings bereiten die Studierenden auf die Arbeitssuche auf dem internationalen Arbeitsmarkt vor.

Die DFH fördert die Alumni-Arbeit ihrer Studiengänge sowohl finanziell als auch inhaltlich. Die Studierenden der DFH haben somit die Möglichkeit, auch nach ihrem Studium von einem breiten Netzwerk mit fachübergreifenden Kontakten zu profitieren.

DFH-Studierende und Absolventen haben die Möglichkeit, an einer ehemaligen Schule der deutsch-französischen Studiengänge vorzustellen. Dabei werden sie inhaltlich und organisatorisch von der DFH unterstützt.

Die DFH fördert binationale Promotionsverfahren und Deutsch-Französische Doktorandenkollegien (DFDK).

Jedes Jahr zeichnet die DFH exzellente Studienleistungen ihrer Absolventen und die beste binationale Dissertation aus. Die Preise werden von Wirtschaftspartnern der DFH gesponsert.

Um den Berufseinstieg ihrer Absolventen zu unterstützen, unterhält die DFH enge Kontakte zur Wirtschaft.

Die Absolventenstudie untersucht den beruflichen Werdegang der Ehemaligen der DFH und dient damit der Qualitätssicherung der integrierten Studiengänge.

Die Freundeskreise der DFH (F DFH) bilden eine Plattform für den Dialog mit der Wirtschaft und fördern gezielt den Austausch zwischen Hochschulakteuren, Absolventen und Wirtschaft.

Que propose l'UFA à ses étudiants et ses diplômés ?

L'Université franco-allemande agit comme une plateforme d'échanges entre le monde économique, l'enseignement supérieur et les diplômés.

FORUM

La Cv chèque permet aux étudiants et aux diplômés ayant un profil binational de rechercher un stage ou un emploi.

Des entraînements interculturels à la candidature préparent les étudiants à la recherche d'emploi sur le marché international du travail.

L'UFA apporte un soutien non seulement financier mais également conceptuel aux associations de diplômés. Ainsi, les étudiants de l'UFA ont la possibilité, même après leurs études, de profiter d'un large réseau de contacts interdisciplinaires.

L'UFA encourage les étudiants et diplômés qui souhaitent présenter les cursus franco-allemands dans leur ancien lycée en mettant à leur disposition de la documentation et des cursus UFA.

L'UFA soutient des cotutelles de thèse et des collèges doctoraux franco-allemands (CDFA).

Chaque année, l'UFA décerne des prix d'excellence à ses meilleurs diplômés et récompense la meilleure thèse binationale. Les prix sont sponsorisés par des partenaires économiques de l'UFA.

Afin de soutenir l'insertion professionnelle de ses diplômés, l'UFA noue des liens étroits avec le monde économique.

L'enquête menée auprès des anciens étudiants sur leur devenir professionnel s'inscrit dans l'assurance qualité des cursus intégrés de l'UFA.

Plateforme pour le dialogue avec le monde économique, l'Association des Amis de l'UFA (AA UFA) encourage les relations entre enseignement supérieur, diplômés et monde économique.

www.dfh-ufa.org

Déclarer des doubles diplômés

- Choisir la rubrique correspondante sous Infos en ligne

- Etablir une liste :
  - ✓ sélectionner l'étudiant concerné
  - ✓ vérifier l'intitulé des diplômes allemand et français
  - ✓ remplir la date de l'obtention de diplôme et – le cas échéant – ajouter des remarques
  - ✓ enregistrer après chaque donnée

- Demander l'établissement des certificats :
  - ✓ vérifier la liste complétée
  - ✓ valider la liste
  - ✓ indiquer une date pour l'envoi des certificats (4 semaines de délai minimum !)

Déclarer des doubles diplômés
1. Etablir la liste

1. Sélectionner le*la double diplômé*e concerné*e dans la liste

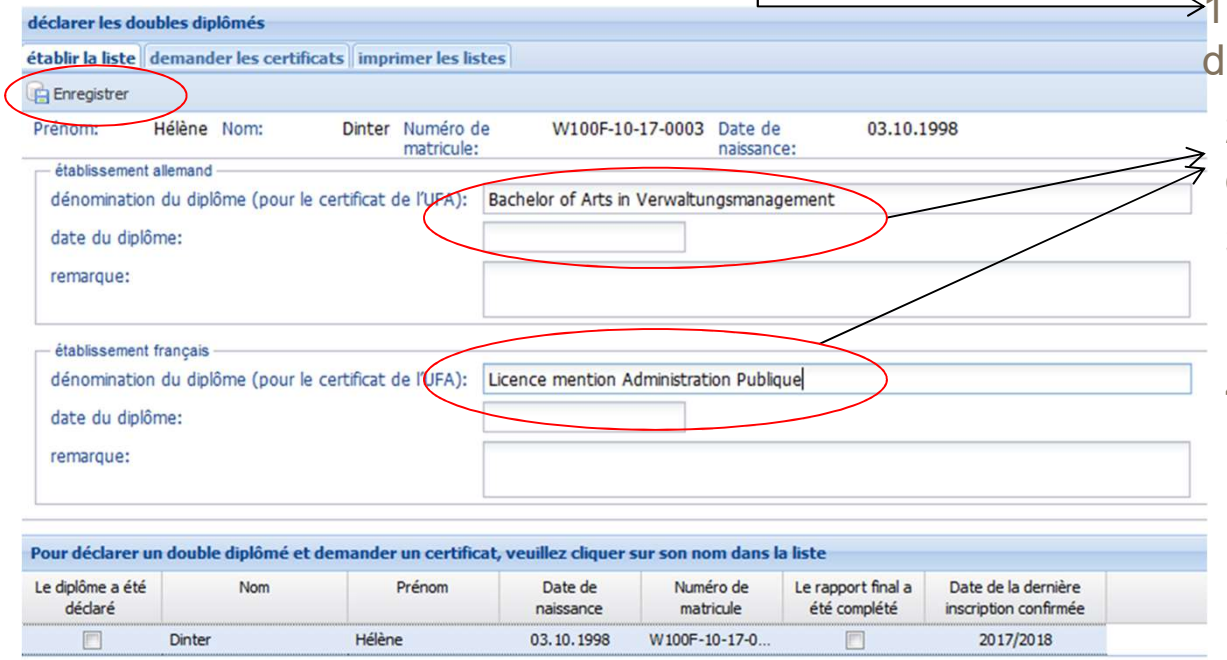

2. Vérifier l'intitulé des diplômes

3. Indiquer la date de l'obtention du diplôme

4. Enregistrer les données

Déclarer des doubles diplômés
2. Demander les certificats

1. Valider la liste

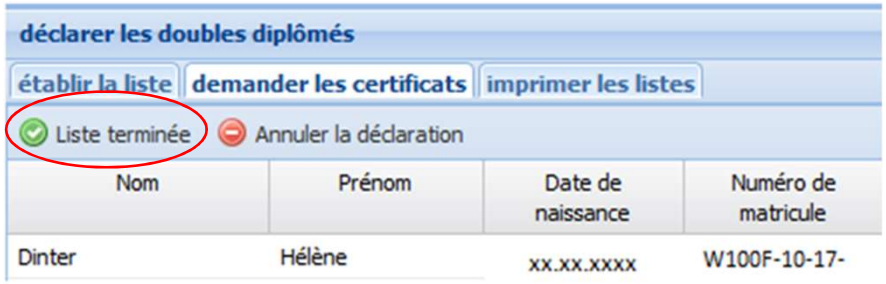

2. Indiquer la date pour l'envoi des certificats (optionnel)

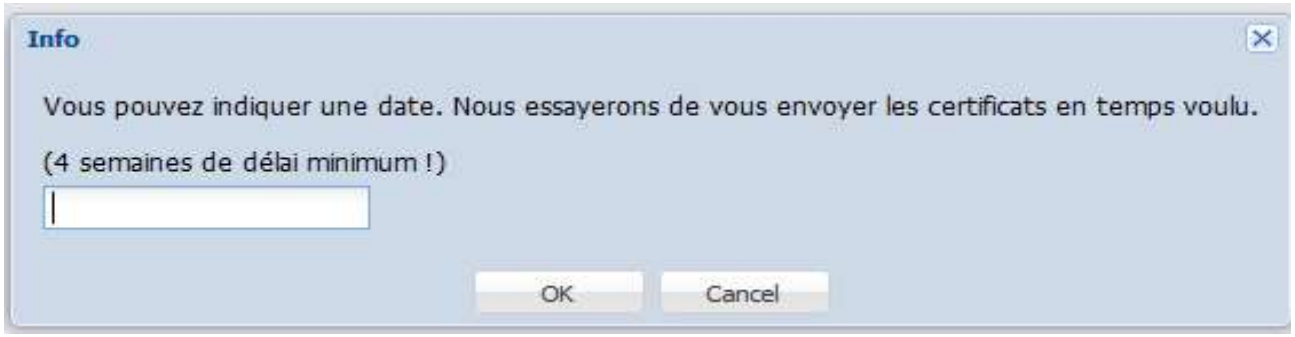

Déclarer des doubles diplômés
3. Imprimer les listes

Les listes peuvent être sélectionnées et imprimées selon la date de la validation.

2. Demande de subvention : validation des inscriptions des étudiants

- inscriptions et réinscriptions visibles sous « Infos en ligne »
- date limite de validation :

4 octobre 2023

Cependant, plus tôt les liste d'étudiants seront validées, plus tôt la convention pourra être établie et les allocations versées

Validation des inscriptions des étudiants

Étape 1: confirmation de l'inscription individuelle de chaque étudiant

Règles concernant l'aide à la mobilité et le cofinancement :

- le responsable de programme demande pour un étudiant une aide à la mobilité
  → « oui » à la question concernée
  → indiquer le nombre de mois demandés (études / stage)

- le responsable de programme ne demande pas d'aide à la mobilité pour un étudiant car celui-ci reçoit une autre bourse
  → « non » à la question concernée
  → « oui » pour le «cofinancement »

- ni l'aide à la mobilité de l'UFA ni le cofinancement
  → « non » à toutes les questions
  → indiquer pourquoi dans le champ prévu

- veuillez enregistrer après chaque saisie !

Validation des inscriptions des étudiants

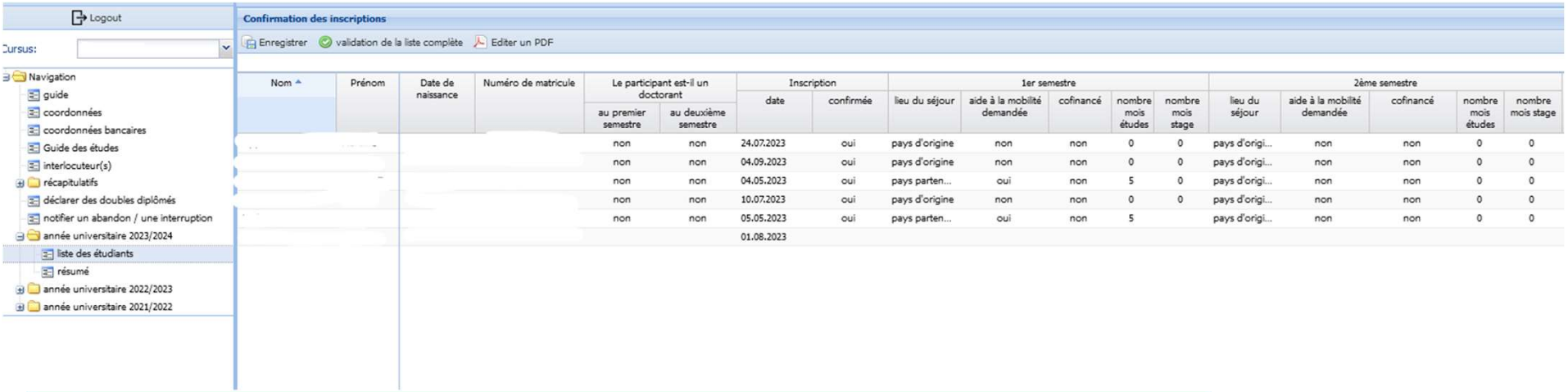

Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Le participant est-il un doctorant		Inscription		1er semestre					2ème semestre				
				au premier semestre	au deuxième semestre	date	confirmée	lieu du séjour	aide à la mobilité demandée	cofinancé	nombre mois études	nombre mois stage	lieu du séjour	aide à la mobilité demandée	cofinancé	nombre mois études	nombre mois stage
				non	non	24.07.2023	oui	pays d'origine	non	non	0	0	pays d'origi...	non	non	0	0
				non	non	04.09.2023	oui	pays d'origine	non	non	0	0	pays d'origi...	non	non	0	0
				non	non	04.05.2023	oui	pays parten...	oui	non	5	0	pays d'origi...	non	non	0	0
				non	non	10.07.2023	oui	pays d'origine	non	non	0	0	pays d'origi...	non	non	0	0
				non	non	05.05.2023	oui	pays parten...	oui	non	5		pays d'origi...	non	non	0	0
						01.08.2023											

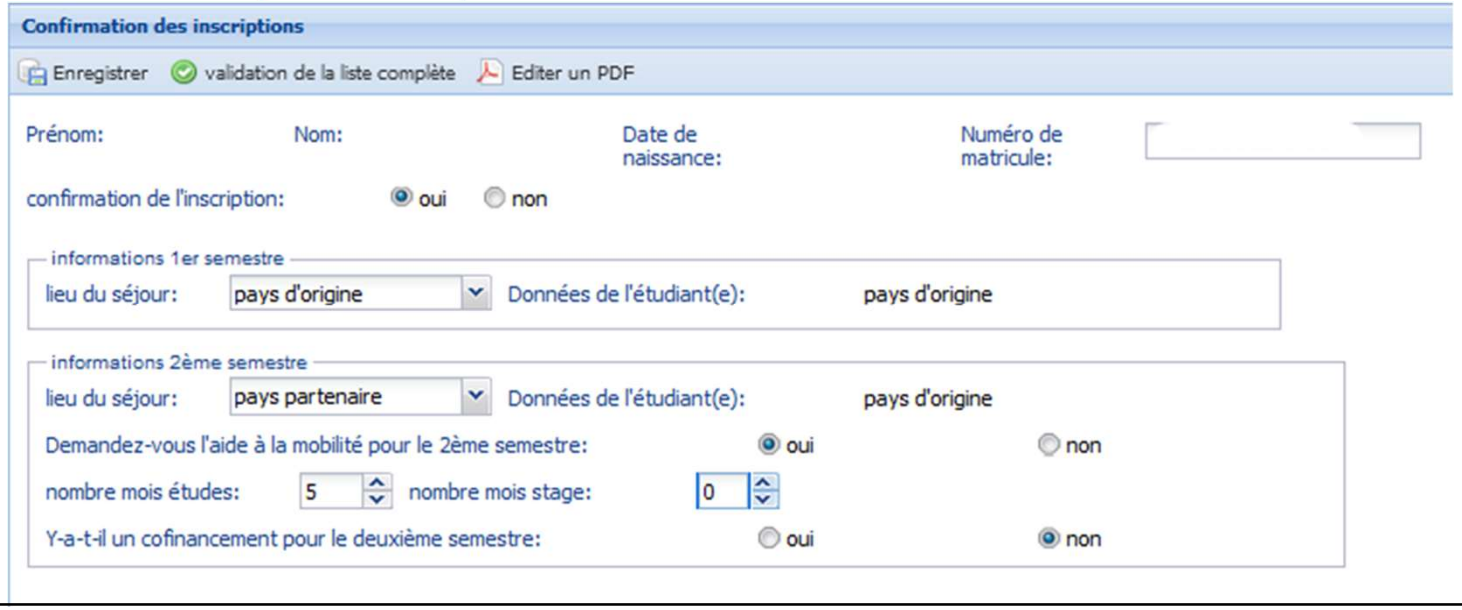

Validation des inscriptions des étudiants

Étape 2 : validation de la liste complète des étudiants

- possibilité de consulter un récapitulatif des données dans la rubrique « résumé »
- bouton « validation de la liste complète »
- lorsque tous les partenaires d'une même coopération ont validé leur liste, la convention peut être établie par l'UFA

Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

navigation

Logout

Cursus:

- Navigation
  - guide
  - coordonnées
  - coordonnées bancaires
  - Guide des études
  - interlocuteur(s)
  - récapitulatifs
  - déclarer des doubles diplômés
  - notifier un abandon / une interruption
  - année universitaire 2023/2024
    - liste des étudiants
    - résumé
  - année universitaire 2022/2023
  - année universitaire 2021/2022

récapitulatif 2023/2024

Editer un PDF

nombre d'

étudiants inscrits à l'UFA:	6
étudiants inscrits auprès de l'UFA dont vous avez confirmé l'inscription:	5

lieu de séjour des étudiants dont vous avez confirmé l'inscription

pays d'origine:	3
pays partenaire:	2

aides à la mobilité demandées pour les séjours dans le pays partenaire

1er semestre:	2	
dont:		2 x 5 mois
2ème semestre:	0	
dont:		

somme - sous réserve: 10 mois à 350.00€ : 3500€

cofinancement

1er semestre:	0
2ème semestre:	0

Convention d'allocations et versement des allocations

- la convention est envoyée par l'UFA au responsable de programme pour :
  - ✓ vérification des informations et coordonnées bancaires
  - ✓ compléter la répartition des sommes attribuées
  - ✓ signature par la direction de l'établissement et par lui-même

- un exemplaire de la convention doit être retourné à l'UFA avant le

15 décembre 2023

- versement des allocations :
  - ✓ si la partie comptable du justificatif des allocations et le récapitulatif concernant les étudiants de l'année précédente ont été transmis à l'UFA

Demande de subvention : Préfinancement

- concerne l'aide à la mobilité pour le premier semestre 2023-2024
- demande qui peut-être faîte entre le mois de juin et le mois d'août sous « Infos en ligne »
- ne pas oublier ensuite de générer, imprimer, signer et renvoyer à l'UFA le formulaire de demande de préfinancement
- acompte versé ensuite à l'établissement

Règles de financement 2023-2024

1. Aides aux frais de fonctionnement (montant par coopération)

- cursus intégrés binationaux et trinationaux :
  montant forfaitaire de **3.000 € / 5.000 € / 8.000 €** en fonction du nombre d'étudiants en mobilité

- cursus à reconnaissance mutuelle ou soutenus en tant que «périodes d'études de durée significative» : montant forfaitaire de **2.000 €**

- supplément en cas de cofinancement : **+ 500 €** par étudiant cofinancé par semestre

Notice : pas d'aides aux frais de fonctionnement pour les cursus évalués négativement, mis en veille ou en fin de vie

Règles de financement 2023-2024

1. Aides aux frais de fonctionnement (suite)

pour les cursus (ré)évalués positivement :

- **Forfait de communication (KOM) :**
  10.000 € pour les nouvelles demandes / **5.000 €** pour les demandes de prolongation

•**Forfait pour le soutien de la préparation linguistique (LING)** : **4.500 €**

•**Forfait pour les mesures spécifiques pour l'encadrement numérique** pour les étudiants **(DIG) : 2.000 €**

Règles de financement 2023-2024

2. Aides à la mobilité

- pour les étudiants se trouvant dans le pays partenaire ou le pays tiers et dûment inscrits auprès de l'UFA

- à partir de 2023/24 : **350 €** par mois

- plafonnement : 35 aides par coopération par ans

- soutien pendant le stage si obligatoire

- principe de respect des engagements pris : en cas d'évaluation négative ou après la mise en fin de vie d'un cursus

Règles de financement 2023-2024

3. Cours de langues

➢ Cours de langue en ligne

- ✓ partenariat avec Deutsch-Uni Online (DUO) depuis 2006
- ✓ cours de français et d'allemand en ligne
- ✓ coûts entièrement pris en charge par l'UFA

Interlocuteurs

- **Inscription et réinscription des étudiants :**

  Nicole Schmidt +49 (0)681/93812 -116 schmidt@dfh-ufa.org

  Dominique Boeglen -160 boeglen@dfh-ufa.org

- **Certificats :**

  Nicole Schmidt +49 (0)681/93812 -116 schmidt@dfh-ufa.org

  Linda Danton-Groß -151 danton-gross@dfh-ufa.org

- **Conventions d'allocations et mise en paiement des allocations :**

  Nicole Schmidt +49 (0)681/93812 -116 schmidt@dfh-ufa.org

  Dominique Boeglen -160 boeglen@dfh-ufa.org

3ème partie : Utilisation et justification de l'utilisation des allocations

1. **Utilisation des allocations UFA**
2. Justificatif d'utilisation des allocations

Utilisation des allocations 2023 / 2024

- utilisation des allocations en conformité avec les directives d'éligibilité de l'UFA
  - ✓ sont envoyées avec les conventions
  - ✓ sont disponibles sur notre site Internet

- respect des principes relatifs à une bonne utilisation des fonds publics
  - ✓ « gestion économe »
  - ✓ « dépenses éligibles »

- période pour les dépenses : engagées du 01/09/2023 au 31/08/2024 et liquidées avant le 31/10/2024

Aides aux frais de fonctionnement

➢ **Quelles sont par exemple les dépenses acceptées par l'UFA ?**

✓ **frais de personnel** :
par ex. frais de tutorat et de vacation
enseignements spécifiques attestant le caractère binational ou trinational du cursus
gestion du cursus : dépenses liées à l'encadrement des étudiants

✓ **frais de déplacement et de séjour** :
par ex. participation à la réunion de travail des responsables de programmes, à des jurys

✓ **frais administratifs** :
participation forfaitaire jusqu'à concurrence de 1.000 €,
la liste détaillée des dépenses n'est pas nécessaire

Aides aux frais de fonctionnement (suite)

- ✓ **équipement** : conformément aux règles en vigueur dans l'établissement et uniquement pour la mise en œuvre et le développement du cursus

- ✓ **frais de réception et de restauration** :
  limite de 35 € par repas et par participant

- ✓ **dépenses spécifiques engagées pour les étudiants** :
  par ex. frais de déplacement pour participer à des séminaires prévus par le règlement des études ou aux salons étudiants, frais d'accueil et de réception

- ✓ **frais liés à la communication et à la promotion du cursus** :
  par ex. insertion publicitaire ou création d'un site Internet, location d'emplacement de stands lors de salons
  MAIS : Utilisation du logo ou label de l'UFA

Forfait communication

- **Uniquement pour les coopérations évaluées de façon positive pour 2023/2024**
- **permet :**
  - ✓ la mise en œuvre d'une communication régulièrement renouvelée
  - ✓ la prospection de futurs étudiants (animation des réseaux sociaux, participation aux salons locaux, manifestations d'information et de promotion…)
  - ✓ l'adaptation ou la mise en place de nouveaux supports ou d'outils de communication portant le label de l'UFA (réalisation de vidéos de promotion, « Apps » ou « serious games », plates-formes d'informations ou d'échanges, plaquettes, flyers, kakémonos…)
  - ✓ le renforcement de l'attractivité et la visibilité des cursus.

Soutien linguistique

- **Uniquement pour les coopérations nouvellement évaluées de façon positive pour 2023/2024**

- **permet :**

  - ✓ la mise en place de cours de langue française ou allemande adaptés aux étudiants (pour une autre langue, contacter l'UFA)

  - ✓ la possibilité de cours de langue en ligne en cas de force majeure

  - ✓ la possibilité de cours dispensés soit par les établissements eux-mêmes, soit par des établissements partenaires, soit par des organismes tiers

Accompagnement numérique de la mobilité

- **Uniquement pour les coopérations nouvellement évaluées de façon positive pour 2023/2024**

- **permet :**
  - ✓ De faciliter l‘adaptation des cursus franco-allemands aux nouvelles formes d‘enseignement numérique
  - ✓ De renforcer l‘intégration des étudiants dans leur cursus
  - ✓ D‘enrichir l‘expérience de la mobilité par divers moyens (plateformes d‘echanges d‘informations en ligne, tutorats sous forme numérique, préparation ou diffusion de contenus de communication…)

Aides à la mobilité

- virement par l'UFA à l'établissement qui les reverse aux étudiants

- délais et procédure de reversement
  - ✓ reversement aux étudiants dans un délai maximum de 3 semaines
  - ✓ aides à la mobilité non-utilisées doivent être remboursées à l'UFA au plus tard pour le 31.12.2024

- respect de la répartition fixée dans la convention d'allocation

- désistement et abandon des études / remboursement :
  l'établissement est obligé de rembourser la totalité de l'aide à la mobilité que l'étudiant a perçue

3ème partie : Utilisation et Justification de l'utilisation des allocations

1. Utilisation des allocations

2. Justificatif d'utilisation des allocations

Justificatifs de l'utilisation des allocations 2022/2023

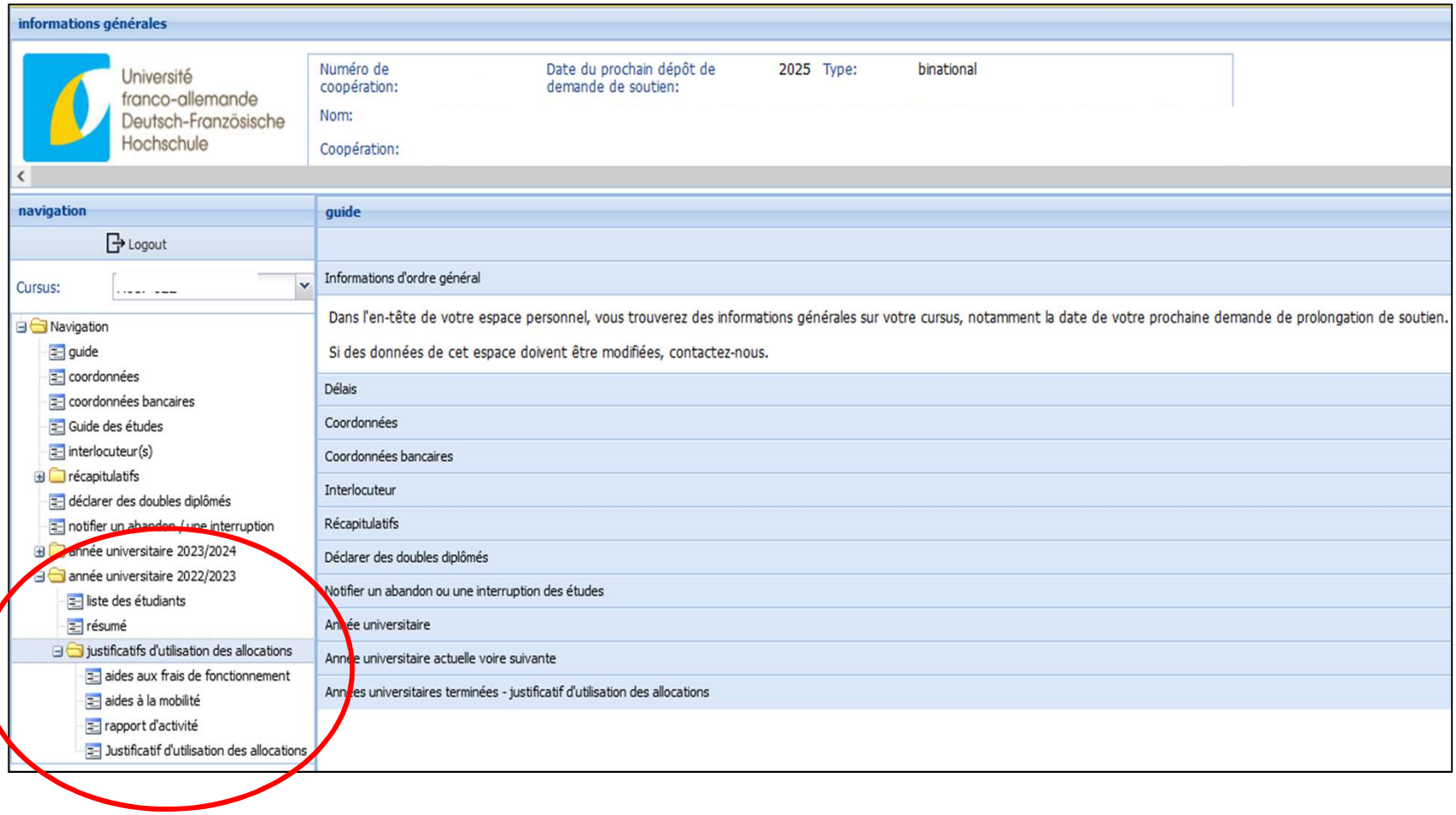

Justificatifs de l'utilisation des allocations 2022/2023

- Toutes les parties concernant le justificatif d'utilisation des allocations se trouvent sous « Infos en ligne » sous l'année universitaire 2022/2023

- Délais :
  - ✓ jusqu'au **31 octobre 2023** :
    - validation de la rubrique « Aides aux frais de fonctionnement »
    - validation de la rubrique « Aides à la mobilité »

  - ✓ jusqu'au **31 décembre 2023** :
    - validation du rapport d'activité en ligne
    - envoi par voie postale du justificatif avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (document PDF à imprimer après validation des rubriques « Aides aux frais de fonctionnement » et « Aides à la mobilité »)
    - remboursement des allocations non utilisées

Justificatifs de l'utilisation des allocations 2022/2023

- Après validation des rubriques « aides aux frais de fonctionnement » et « aides à la mobilité », les allocations attribuées pour 2023/2024 peuvent être mises en paiement

- la compensation légale des aides aux frais de fonctionnement n'est pas appliquée

  ⇒ **Remboursement du solde au plus tard pour le 31.12.2023**

- Les soldes au titre des aides à la mobilité doivent également être remboursés à l'UFA jusqu'au **31 décembre 2023**

Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Récapitulatif des dépenses couvertes avec les aides aux frais de fonctionnement et/ou la prime de cofinancement

- **Les différentes rubriques :**
  - ✓ frais de personnel
  - ✓ frais de déplacement et de séjour
  - ✓ frais administratifs
  - ✓ frais de réception et de restauration
  - ✓ frais liés à la communication et à la promotion du cursus

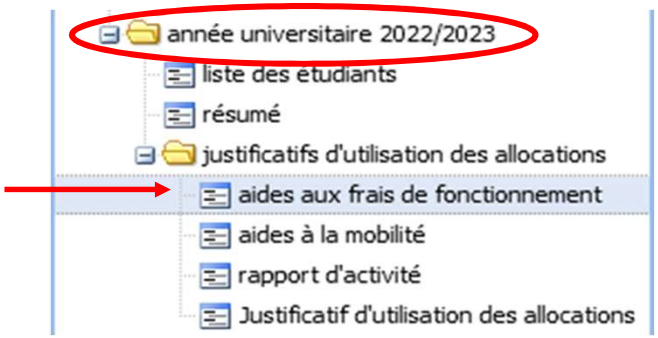

Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- **Remplir le formulaire :**
  - ✓ choisir le type de frais
  - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
  - ✓ **ne pas oublier d'enregistrer les informations**

- Après avoir complété la liste des dépenses
  => Validation de la liste complète

- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations

- La modification du justificatif d'utilisation des allocations ne sera plus possible après la mise en paiement de la convention d'allocations pour 2023/2024

Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement – Ajouter des dépenses

1. Cliquer sur Nouveau

5. Enregistrer

2. Choisir le type de frais

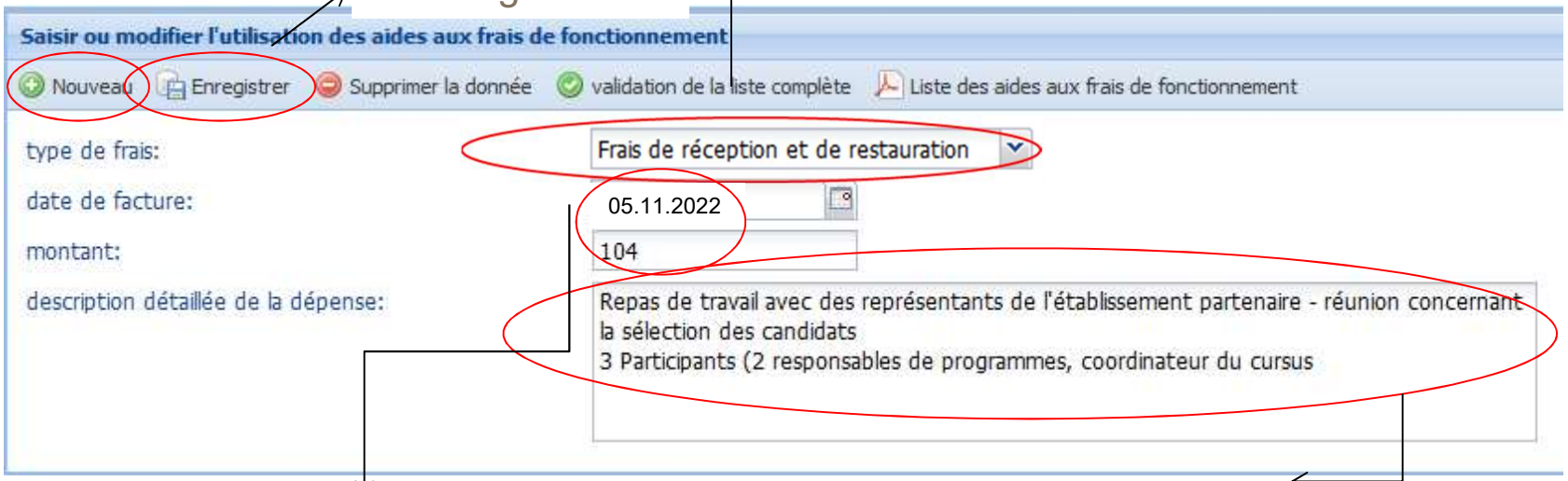

3. Date entre le 01/09/2022 et 31/08/2023 ou 31/10/2023 et ajouter le montant

4. Merci de bien vouloir préciser de manière la plus précise possible la nature des
dépenses (par ex. : nombre de participants et motif de la rencontre)

Forfait communication

- **Remplir le formulaire :**
  - ✓ choisir le type de frais **« Forfait communication »**
  - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
  - ✓ **ne pas oublier d'enregistrer les informations**

- Après avoir complété la liste des dépenses
  => Validation de la liste complète

- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations

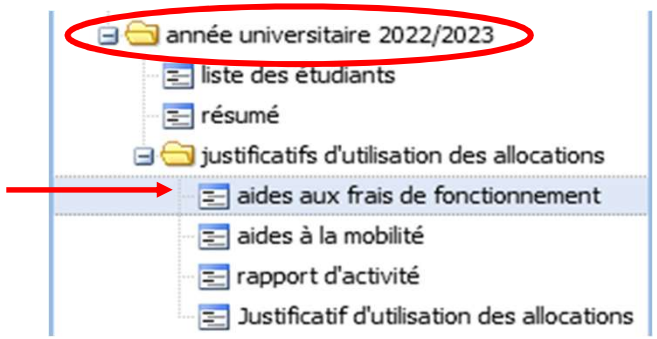

Soutien linguistique

- **Remplir le formulaire :**
  - ✓ choisir le type de frais **« Frais liés au soutien linguistique »**
  - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
  - ✓ **Préciser le nombre d'étudiants UFA et le nombre total de participants**
  - ✓ **ne pas oublier d'enregistrer les informations**

- Après avoir complété la liste des dépenses

  => Validation de la liste complète

- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations

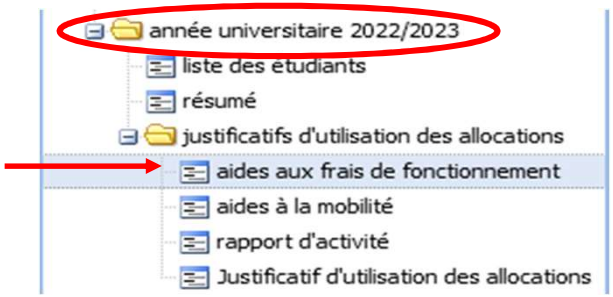

Encadrement numérique des étudiants

- **Remplir le formulaire :**
  - ✓ choisir le type de frais **« Frais liés aux mesures d'encadrement et d'accompagnement numérique »**
  - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
  - ✓ **ne pas oublier d'enregistrer les informations**

- Après avoir complété la liste des dépenses

  => Validation de la liste complète

- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations

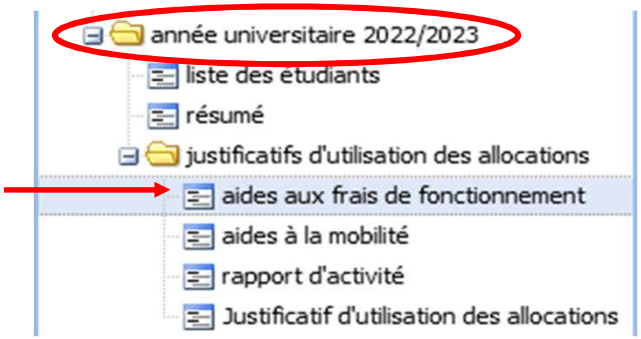

Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

- Pré-rempli avec les noms des étudiants inscrits auprès de l'UFA pour 2022/2023
- Informations à renseigner :
  - ✓ pays dans lequel les étudiants se trouvaient à chaque semestre (dans le pays d'origine ou dans le pays partenaire)
  - ✓ montant de l'aide à la mobilité reversée à chaque étudiant
  - ✓ l'étudiant a-t-il réussi ou non ses examens de fin d'études ?

    si non : va-t-il redoubler cette année ?
  - ✓ l'établissement a-t-il cofinancé l'étudiant ?

    => enregistrer après chaque indication
- Valider la liste complète
- Les aides à la mobilité versées seront automatiquement additionnées et pré- remplies dans le décompte des allocations

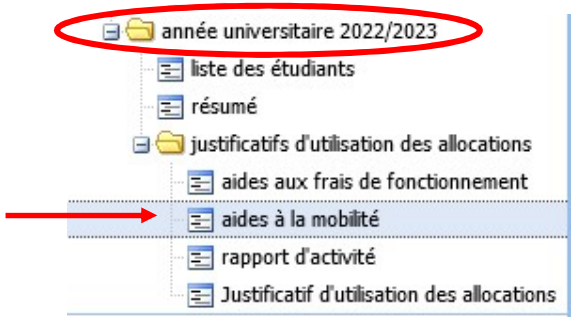

Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

Liste des étudiants

validation de la liste complète | Liste des aides à la mobilité

Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Lieu de séjour au 1er semestre	Lieu de séjour au 2ème semestre	aide à la mobilité versée	déjà remboursée	réussite aux examens	redoublement aux examens	Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre	Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre
Schmidt	Nicole	30.01.1998	W100D-10-16-0001								
						0,00	0,00				

1. Sélectionner l'étudiant concerné

utilisation de l'aide à la mobilité

Enregistrer

6. Enregistrer

Nom: Schmidt Prénom: Nicole Date de naissance: 30.01.1998 Numéro de matricule: W100D-10-16-0001

Lieu de séjour au 1er semestre:

Lieu de séjour au 2ème semestre:

montant versé:

Y-a-t-il eu réussite aux examens: oui non

Y-a-t-il redoublement aux examens: oui non

Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre: oui non

Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre: oui non

2. Pays partenaire ou pays d'origine ?

3. Montant de l'aide à la mobilité reversé à l'étudiant

4. Est-ce que l'étudiant a réussi aux examens de fin d'année ?

5. Cofinancement de l'étudiant?

Rapport d’activité

- formulaire à compléter en ligne jusqu’au **31.12.2023**
- peut être sauvegardé et retravaillé ultérieurement
- lorsque le rapport est dûment complété => « valider le rapport d'activité ». Le rapport peut être téléchargé en version PDF à tout moment.
- questions concernant le cursus, les étudiants et le déroulement du cursus
- sera mis à la disposition des évaluateurs dans le cadre de l'évaluation
- mise en perspective des informations données dans le rapport d'activité avec celles du rapport des étudiants

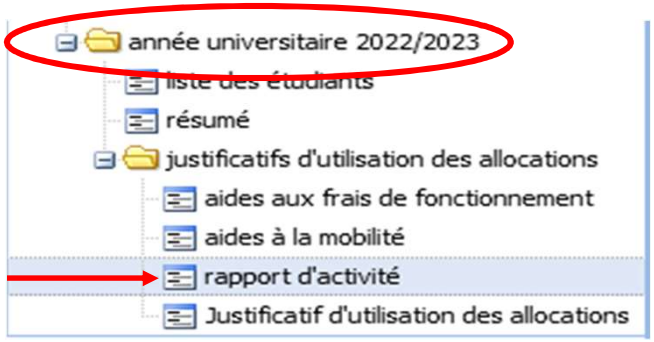

Décompte des allocations

- récapitulatif des allocations accordées et dépensées avec calcul automatique du montant du remboursement en tenant compte des informations fournies dans les justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité

- le décompte des allocations apparaît aussi dans le justificatif d'utilisation des allocations à signer par la direction de l'établissement et/ou l'agence comptable

- pour les frais de fonctionnement comme pour les aides à la mobilité, les soldes seront à rembourser à l'UFA

- si vous constatez une erreur, merci d'en informer l'UFA.
  Après la mise en paiement des allocations pour 2023/2024,
  il ne sera plus possible de modifier sans accord de l'UFA

Décompte des allocations

Justificatif d'utilisation des allocations

L'UFA n'assure aucune garantie quant à l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises en ligne. Il appartie
divergences constatées.

Justificatif d'utilisation des allocations

type d'allocation	accordée selon les règles de financement	dépenses selon établissement	montant à rembourser	montant déjà remboursé par l'établissement
aides aux frais de fonctionnement	1.500,00	104,00	1.396,00	
aides à la mobilité	1.350,00	1.350,00	0,00	

Montant à rembourser

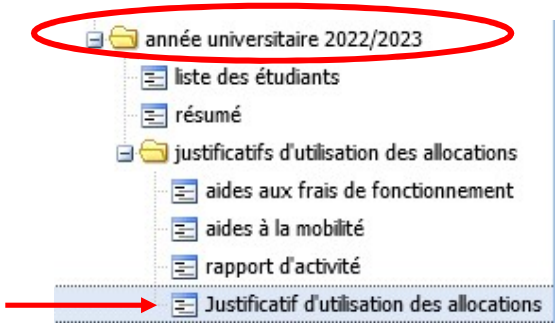

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

Justificatif d'utilisation des allocations attribuées par l'Université franco-allemande 2022/2023

Numéro de programme	A01F-022
Coopération	U Eichstätt-Ingolstadt / U Toulouse 1
Etablissement	Université Toulouse 1 Capitole
Responsable de programme	Lars Meyer-Waarden

type d'allocation	accordée selon les règles de financement	dépenses selon établissement	montant à rembourser	montant déjà remboursé par l'établissement
aides aux frais de fonctionnement	2000,00 €	0,00 €	2000,00 €	
aides à la mobilité	13500,00 €		13500,00 €	
Forfait Communication	0,00 €		0,00 €	
Mesures spécifiques pour l encadrement numérique des étudiants	600,00 €		600,00 €	
Aide à la préparation linguistique	2250,00 €		2250,00 €	
L'UFA n'assure aucune garantie quant à l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises en ligne. Il appartient donc à l'établissement de contrôler les montants indiqués en les confrontant avec les montants effectivement reçus et le cas échéant d'informer l'UFA des divergences constatées.				

L'établissement prend connaissance que :

1. Les aides attribuées ne sont pas reportées sur l'exercice suivant :
   le montant du solde des aides aux frais de fonctionnement ainsi que des aides à la mobilité doit être remboursé à l'UFA le 31.12. au plus tard en précisant :
   - le nº de référence de la présente convention
   - l'année universitaire considérée

   sur le compte suivant :

   BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL Banque 11899 Guichet 00201 no compte 00020030145, clé 25
   IBAN FR76 1189 9002 0100 0200 3014 525 BIC: CMCIFR2A

2. Tant que l'établissement n'aura pas rempli ses obligations en matière de justification des allocations attribuées par l'UFA transmission des justifications et virement du solde des aides à la mobilité), l'UFA se réserve le droit de bloquer le versement des aides aux frais de fonctionnement dues au titre de l'année universitaire à venir.
3. Dans le cadre du contrôle des justificatifs de l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA, lorsqu'il aura été constaté que les allocations n'ont pas été employées pour l'objet prévu par les conventions d'attribution d'allocation et les documents auxquels elle renvoie, notamment lorsqu'elles ont été utilisées pour des dépenses explicitement mentionnées comme inéligibles, l'UFA sera fondée à demander le remboursement des sommes en cause.
4. En l'absence des justifications demandées par l'UFA, l'UFA se réserve le droit de procéder à la compensation légale en retenant les sommes en cause sur le montant des allocations attribuées au titre des années universitaires ultérieures. En outre, il en sera tenu compte dans le cadre de l'évaluation des demandes de soutien ltérieures.

En référence aux informations suivantes transmises à l'UFA

- justificatif d'utilisation des aides à la mobilité du 14.09.2023
- justificatif d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement du 14.09.2023

l'établissement certifie :

1. la conformité des comptes,
2. l'éligibilité et le bien-fondé des dépenses,
3. la réalisation économe de l'action soutenue,
4. la conformité des dépenses figurant dans le justificatif de l'utilisation des allocations avec les livres et les pièces justificatives

Lieu, date	Lieu, date

Justificatif de l’utilisation des allocations attribuées par l’UFA

- document en version PDF sous « Infos en ligne »
- document à imprimer après validation des justificatifs d’utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- document à dater, tamponner et signer (avec la signature juridiquement valide du représentant de l’établissement et/ou celle de l'agent comptable)
- ceci atteste et certifie la valeur légale des informations transmises en ligne
- original à envoyer à l’UFA par voie postale au plus tard pour le

31 décembre 2023

Contrôle par l'UFA

- Justification de l'utilisation des fonds par les établissements :
  - ✓ respect des directives d'éligibilité
  - ✓ respect des délais

- Sanctions : remboursement en cas de :
  - ✓ non justification de l'utilisation des allocations
  - ✓ non-respect des directives relatives à l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA (« inéligibilité des dépenses »)
  - ✓ créances des années précédentes

- Visites sur site (dans de très rares cas) :
  - ✓ sur demande des commissaires aux comptes de l'UFA s'il y a constatation d'irrégularités
  - ✓ sur demande des évaluateurs

Pour toutes vos questions…

… concernant l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA et les justificatifs d'utilisation des allocations :

Carole Reimeringer +49 681 / 938 12-162 reimeringer@dfh-ufa.org
Léa Rosada +49 681 / 938 12-165 rosada@dfh-ufa.org

Merci de votre attention !

6ème partie : Evaluation

Dépôt d’une demande de soutien et évaluation

L’évaluation des cursus par l’UFA

L’évaluation des cursus déjà soutenus se fait

- tous les 4 ans (selon le **rythme d’évaluation** de l’UFA)
- **en dehors du rythme d’évaluation** régulier en cas de **restructuration** du cursus (p.ex. contenu) ou **élargissement** à un nouveau établissement partenaire
- lors d’un nouveau dépôt de demande de soutien après une **évaluation négative** ou une période de **mise en veille** (convenue avec l’UFA)

Il ne peut être soutenu que ce qui a été évalué !

Une évaluation en plusieurs étapes

- ✓ L'évaluation des dossiers respecte le principe fondamental de l'excellence.
- ✓ Elle s'effectue conformément aux principes de soutien de l'UFA détaillés dans la Charte d'évaluation.
- ✓ C'est la qualité du projet proposé qui prévaut.

Evaluation administrative
Éligibilité formelle à un soutien, inventaire du dossier, flux d'étudiant*es, utilisation des allocations…

Evaluation disciplinaire *Etape1*
Travail au sein du tandem d'expert*es franco-allemand

Evaluation disciplinaire *Etape2*
réunion des groupes d'évaluation différenciés par disciplines

Décision prise par les instances de l'UFA
commission scientifique, conseil d'université

La procédure d'évaluation :
l'évaluation administrative

est menée par le **Secrétariat de l'UFA** :

1) Le dossier de demande de soutien est-il complet ?

2) Évaluation des points suivants :

- rapports d'activité des justificatifs d'utilisation des allocations
- rapports des étudiant*es
- données relatives au nombre d'étudiant*es et de double diplômé*es
- actions d'information et de publicité relatives aux cursus franco-allemands impliquant l'UFA et le guide des études en ligne
- le cas échéant, résultats des visites sur sites
- appréciation générale de la collaboration administrative avec la coopération

La procédure d'évaluation : **l'évaluation scientifique**

est effectuée par la **commission scientifique** de l'UFA ainsi que par les **expert*es indépendant*es** délégué*es par celle-ci :

évaluation par un **tandem d'expert*es franco-allemand**

- instrument de travail : les grilles d'évaluation (les points à évaluer correspondent aux critères de qualité et questions du formulaire de demande de soutien)

groupes d'évaluation disciplinaires

- discussion des résultats et établissement d'un classement par groupe

commission scientifique

- discussion des résultats de chaque groupe d'évaluation (en particulier des cas problématiques) et formulation de recommandations pour le conseil d'université

La décision du conseil d’université

Sur la base des recommandations de la **commission scientifique, le conseil d’université** se prononce sur le soutien d’une coopération.

Cette décision est communiquée par écrit aux universités directement après le conseil d’université.

Résultat de l'évaluation

Résultat positif de l'évaluation

- **soutien** conformément aux règles de financement en vigueur
- le cursus bénéficie de la politique de **communication** de l'UFA
  (Attention : actualiser le guide des études en ligne !)
- la coopération peut/devra utiliser le **logo** de l'UFA
- la coopération fait **partie du réseau de l'UFA** : d'abord statut d'établissement partenaire, plus tard, sur demande, statut d'établissement membre (contact : département instances de pilotage)

Résultat négatif de l'évaluation
& cursus en voie d'extinction ou cursus mis en veille :

**Pour garantir le soutien des étudiant*es déjà inscrit*es,
le principe du respect des engagements pris entre en vigueur
(dans le cas des demandes de prolongation de soutien).**

La demande de soutien : **Délais** (ex.: 2023-24)

- **mai** 2023 : publication de l'appel à projets
- en **mai :** envoi d'un courriel à toutes les coopérations qui doivent ou peuvent déposer une demande de prolongation de soutien
- manifestation jusqu'au **30 juin** 2023 de l'intention de déposer une demande de soutien à l'aide du formulaire web « manifestation d'intérêt » (disponible sur notre site internet)
- création par l'UFA d'un formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé ; envoi du lien à la coopération
- **31 octobre** 2023 : date limite pour la validation de la demande de soutien en ligne pour un soutien à partir de 2024-25
- la décision sera communiquée fin **avril** 2024

Les délais sont similaires chaque année !

La demande de soutien :
Éléments

- **Formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé**
  Vous en trouverez un modèle sous : Vous êtes → Établissement → appel à projets

- **Annexes**
  1 : convention de coopération spécifique au cursus
  (procédure d'admission, nombre d'étudiant*es, modalités d'inscription, frais de scolarité, diplômes, supplément au diplôme, activités de relations publiques)
  2 : plan commun des études & présentation schématique du déroulement des études

Tous les documents doivent être fournis en français et en allemand !

- Annexes complémentaires :
  - une page de signatures par établissement partenaire
  - un modèle anonymisé du diplôme et supplément au diplôme (le cas échéant)
  - le cas échéant, un compte rendu du devenir des étudiant*es
  - le cas échéant, des recommandations du monde économique

(l'ensemble des annexes ne devra pas dépasser un volume total de 10 MB)

La demande de soutien :
le formulaire de demande de soutien en ligne

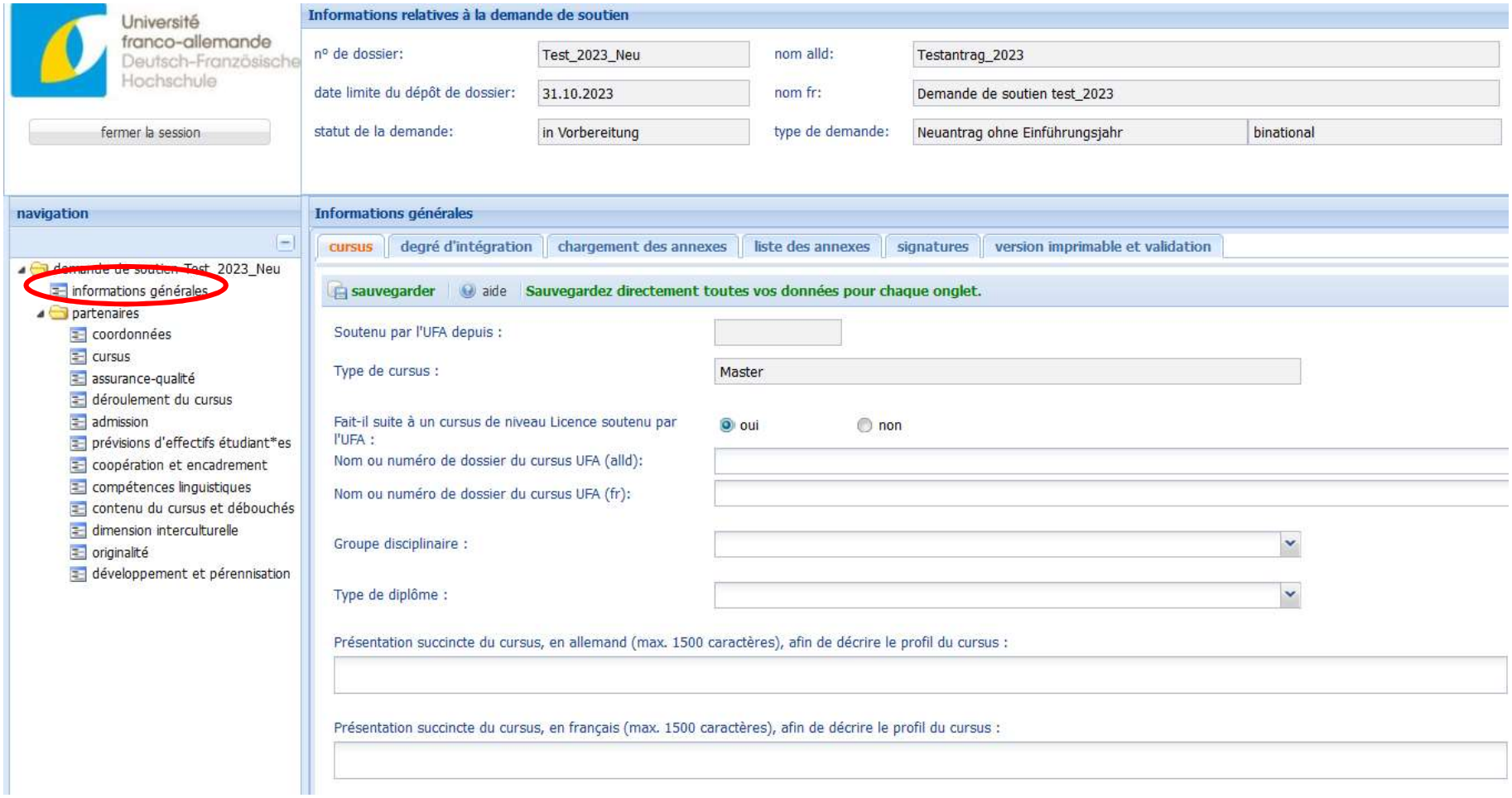

La demande de soutien :
le formulaire de demande de soutien en ligne

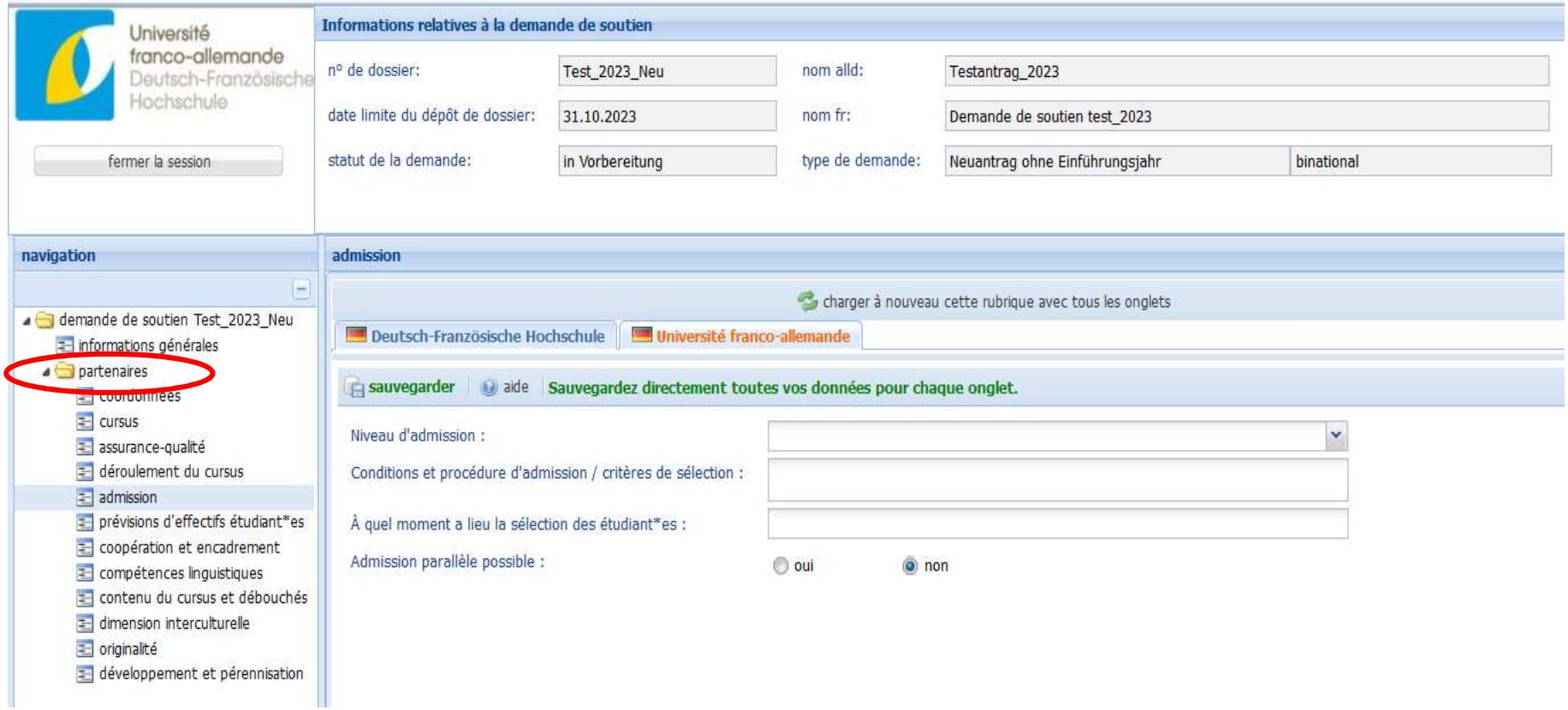

La demande de soutien :
À savoir

Les documents de la demande de soutien sont la « carte de visite » du cursus pour les expert*es !

- ayez en tête les **critères de qualité** de l'UFA : la tâche des expert*es est de vérifier le degré de satisfaction
- l'expert*e ne peut évaluer que ce qui se trouve de manière explicite dans le dossier
  → une explication manquante ou imprécise peut conduire à des « pénalisations »
  → merci de bien expliquer même ce qui semble très clair pour vous !
- relisez le dossier du point de vue des expert*es :
  Un*e expert*e qui ne connaît pas le cursus peut-il*elle trouver une réponse à toutes les questions dans chaque version de langue ?
- les critères d'obtention du double diplôme par l'étudiant*e doivent être clairement identifiables pour l'expert*e → joindre un programme des études clair
- évitez les contradictions !

La demande de soutien :
À savoir

- les informations données par l'établissement français doivent surtout concerner les modalités de mise en œuvre du cursus du côté français, les informations données par l'établissement allemand, celles du côté allemand (pas de traduction)

- conseil : ne laissez aucun champ sans réponse !
  mieux : expliquer rapidement l'absence de réponse ou bien indiquer « / »

- si la réponse à une question du formulaire se trouve dans une annexe, merci de bien nommer l'annexe correspondante (avec le numéro de la page)

- merci de joindre à nouveau la convention de coopération

- en cas de problème de place dans le formulaire, vous pouvez renvoyer à un document supplémentaire et ajouter celui-ci aux annexes (merci de lui donner un nom pertinent !)

La demande de soutien :
Précisions

Une « aide » existe pour chaque rubrique ;
celle-ci se réfère précisément à la rubrique concernée.

- habilitation/accréditation :
  - l'important pour l'UFA est de savoir si la partie nationale du cursus est habilitée/accréditée
  - si l'habilitation/accréditation est en cours : veuillez expliquer la situation actuelle et les résultats escomptés
- grade académique / intitulé exact
  (Licence) (Licence en histoire)
- interculturalité :
  Quels cours (p.ex. 1-2 heures), séminaires, rencontres… sont consacrés à
  - la réflexion sur l'expérience interculturelle, la théorie…
  - la préparation aux différences culturelles dans le monde de l'éducation, du travail, de la vie quotidienne dans les deux / trois pays

La demande de soutien :
Précisions spécifiques aux demandes de prolongation de soutien

Si vous le souhaitez, l'UFA peut mettre à votre disposition un formulaire de demande de soutien pré-rempli contenant les réponses de votre dernière demande de soutien.

- Veuillez actualiser et contrôler toutes les données.
- Nous vous conseillons de consulter l'avis d'expertise de la dernière évaluation afin d'améliorer les points faibles de votre dernière demande de soutien.

  → *sur demande, l'UFA peut vous remettre à disposition les commentaires émis par les expert*es lors de la dernière évaluation.*

- dans la rubrique « évolution du nombre d'étudiant*es » :
  - → Les nombres d'étudiant*es sont issus de notre banque de données et ne peuvent pas être modifiés, mais commentés.
  - → Les chiffres relatifs aux nouvelles inscriptions devront nous être transmis par vos soins.
  - → Veuillez commenter le nombre d'abandons des études et le nombre d'étudiant*es ayant prolongé la durée de leurs études.

! Important pour les expert*es : transparence !

La demande de soutien :
À ne pas oublier !

Dans le document **« Informations générales à l'attention des établissements demandeurs & conseils pour remplir le formulaire de demande »** vous trouverez davantage de conseils pour remplir votre demande de soutien.

- vous pouvez à tout moment établir une version PDF imprimable de votre demande de soutien
- les signatures ne sont à fournir qu'une fois la demande de soutien complète
- sur la page des signatures doivent figurer les signatures originales de la direction d'établissement et des responsables de programmes – une page de signatures par établissement partenaire
- téléchargez la page de signatures scannée ; les originaux restent dans les établissements
- **IMPORTANT** : la **validation** de la demande de soutien est **définitive !** Elle doit se faire en concertation avec le(s) établissement(s) partenaire(s)
- toute **demande de soutien non validée au 31.10.2023 à 23h59** sera considérée comme **n'ayant pas été déposée**

Les autres appels à projets

Programmes de PhD-Track :

- master suivi d'un doctorat au sein d'un même programme intégré de 5 ans
- date limite de dépôt de demande de soutien : 31 octobre 2023

Rencontres préparatoires :

- soutien aux échanges scientifiques dans les domaines universitaire et de la recherche
  Objectif : mise en place de nouveaux cursus et programmes de recherche
- appel à projets permanent

Détails et formulaires de demande de soutien :
https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/

Guide des études en ligne

✓ disponible sur notre site internet p.ex. sous „vous êtes“ → „Futur*e étudiant*e“ → „guide des études“ *(ou alternativement directement via la page d'accueil)*

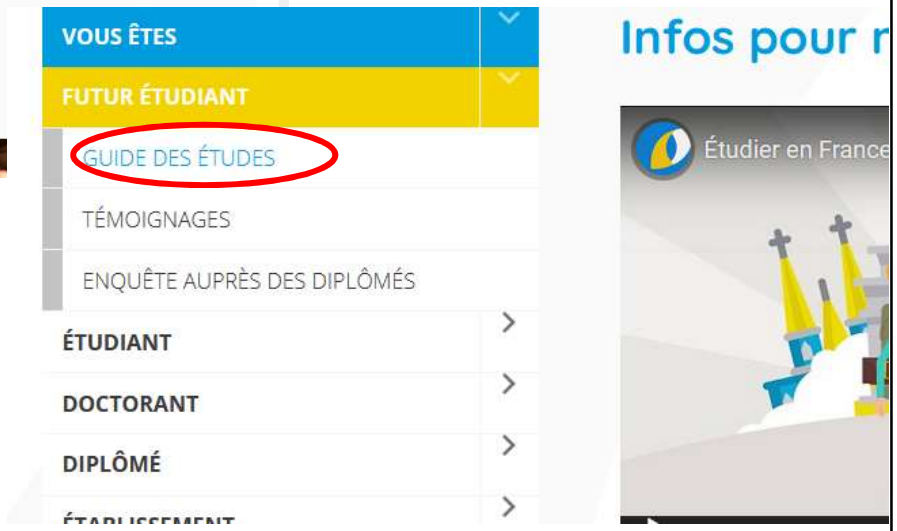

Guide des études en ligne

Outil important de la politique de communication de l'UFA :

- utilisé par les futur*es étudiant*es afin de s'informer sur les cursus proposés par l'UFA
- utilisé par les collaborateur*trices de l'UFA sur des salons pour des conseils ciblés à l'attention des futur*es étudiant*es

Guide des études en ligne

- Vous pouvez actualiser les informations qui apparaissent dans le guide des études en ligne via votre espace Infos en ligne :

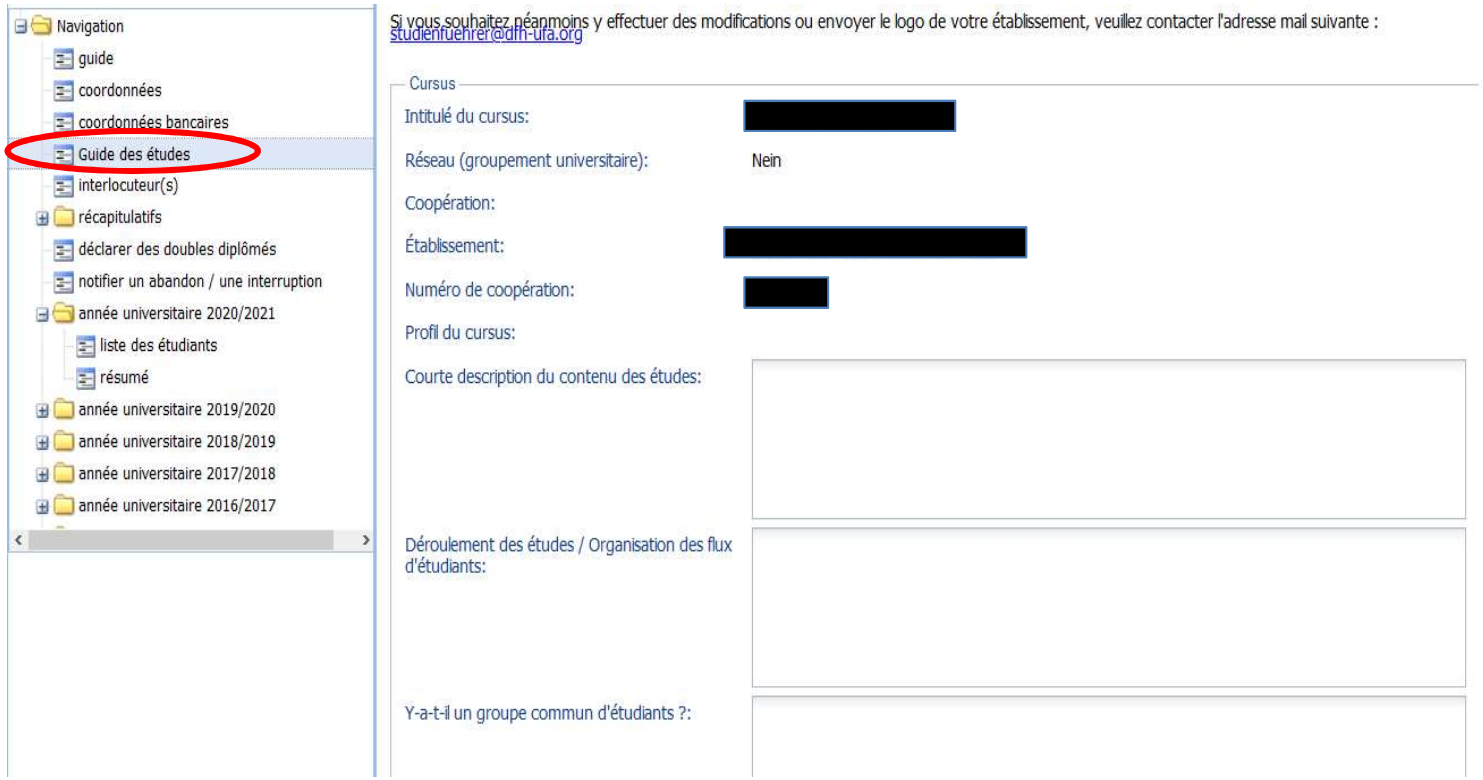

Dépot d'une demande de soutien et évaluation : **pour plus d'informations**

sur le site Internet www.dfh-ufa.org

sous la rubrique « vous êtes » → « Etablissement » → « Evaluation » :

- calendrier et déroulement de l'évaluation
- phases de soutien et rythme d'évaluation
- avancement des cursus
  [échéances des prochaines évaluations régulières]
- charte d'évaluation

par téléphone et courriel : evaluation@dfh-ufa.org ou

Carole Reimeringer	+49 (0)681/93812 -162	reimeringer@dfh-ufa.org
Sabine Kletzke-Vuković	-166	kletzke@dfh-ufa.org
Danielle Weislinger	-163	weislinger@dfh-ufa.org
Nadia Huppert	-153	huppert@dfh-ufa.org

Merci de votre attention !

Formation doctorale & manifestations scientifiques

Instruments de soutien

La formation doctorale :

- Cotutelles de thèse
- Collèges doctoraux franco-allemands
- Programmes de PhD-Track

Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Rencontres préparatoires

Cotutelles de thèse

Faire une thèse en cotutelle, c'est :

- Préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse
- Obtenir, après une soutenance unique, les deux grades de docteur, français et allemand
- Approcher et s'immerger dans deux cultures de recherche
- Bénéficier de davantage de débouchés professionnels sur le marché de l'emploi franco-allemand

Soutien aux cotutelles de thèse

- Dépôt du dossier de demande de soutien possible dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention de cotutelle par les établissements

- Montant du soutien (max. 5 000 €)

  1) Allocation forfaitaire de 4 000 € : couverture des frais supplémentaires induits par la mobilité du doctorant

     premier versement de 2 000 € : lors de l'acceptation de la demande de soutien

     deuxième versement de 2 000 € : lors de la fixation de la date de la soutenance (max. 3 ans après le début de la cotutelle)

  2) Remboursement des frais de soutenance et des frais de déplacement à hauteur de 1 000 € max. : L'université doit envoyer à l'UFA, dans un délai de 8 mois après la soutenance, les pièces justificatives des dépenses.

  - Possibilité de ne déposer qu'une demande de remboursement des frais de soutenance, au plus tard 6 semaines avant la soutenance

Soutien aux cotutelles de thèse

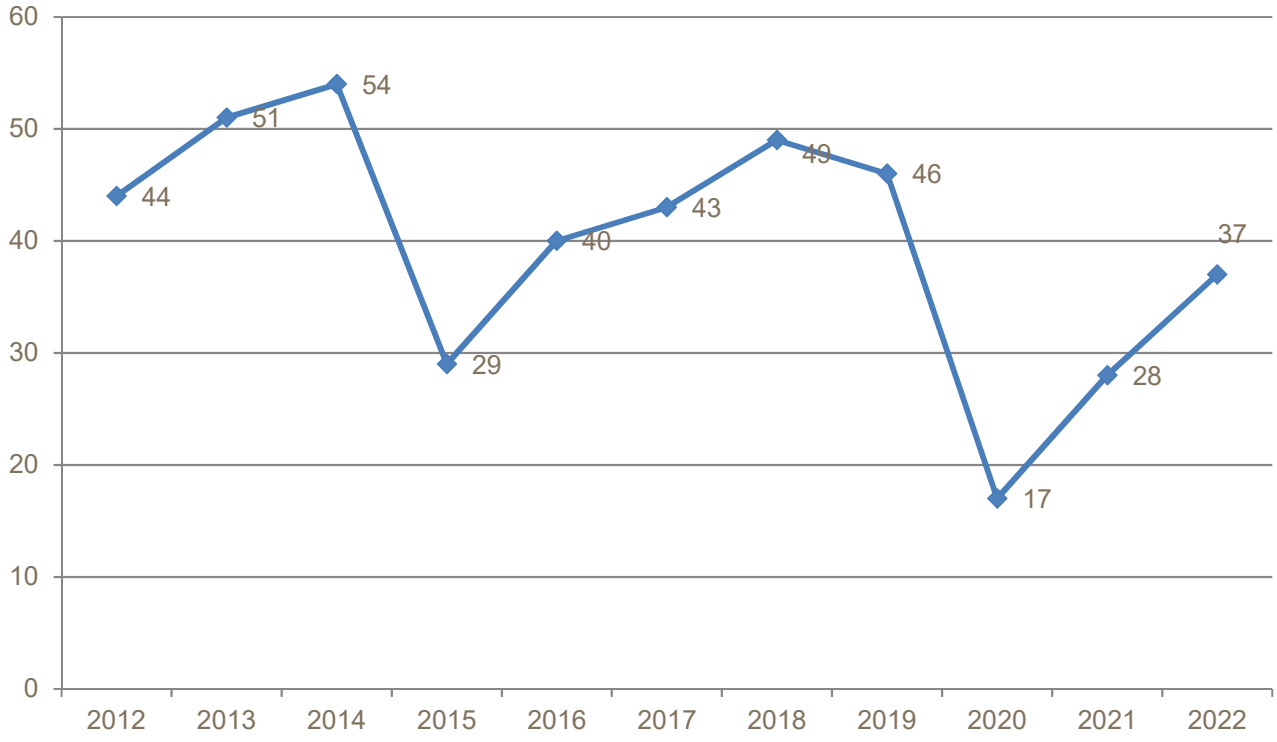

Nombre de cotutelles de thèse franco-allemandes soutenues depuis 2012 (nouveaux projets) / Anzahl der geförderten deutsch-französischen Cotutelles de thèse seit 2012 (neue Projekte)

*2015 : changement de la procédure /
2015: Umstellung des Cotutelles-Verfahren

Enquête menée auprès des diplômés d'une cotutelle

Objectifs :

- Reprendre contact avec les doctorants en cotutelle de thèse
  connaître les bénéfices retirés et les difficultés rencontrées

Résultats :

- Environ 55 % des participants ont effectué une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, près de 35 % en sciences et sciences de l'ingénieur
- Environ 90 % des participants voient une plus-value réelle dans la cotutelle de thèse
- Selon environ 66 % des participants au sondage disent que la cotutelle a un effet positif lors de la recherche d'emploi

- https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/doctorant/enquete-cotutelle?noredirect=fr_FR

Publication : Cotutelle

- L'UFA propose une publication intitulée « Les procédures binationales de doctorat sous l'égide de l'UFA : les défis à relever et les avantages d'une cotutelle de thèse ».

- L'étude scientifique sur laquelle repose cette publication a été réalisée par l'Institut franco-allemand (dfi) de Ludwigsburg, en coopération avec l'UFA.

- Elle porte sur l'intégralité de la procédure de cotutelle de thèse :
  1) informations détaillées
  2) un éclairage important sur la procédure de cotutelle de thèse

- pour établir une convention de cotutelle entre les établissements allemands et français, nous proposons une liste des points importants (Check-liste) qui sont nécessaires pour une telle convention.

Collèges doctoraux franco-allemands

L'objectif des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) :

- Offrir aux doctorants des formations doctorales structurées entre la France et l'Allemagne

- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des doctorants

- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre, au préalable, nous avons demandé une manifestation d'intérêt (le délai était le 30 juin)

Collèges doctoraux franco-allemands

Qui peut poser une demande de soutien ?

- Écoles doctorales françaises et aux établissements allemands porteurs d'une formation doctorale structurée
- Durée de financement : quatre ans (depuis 2016)
- Une demande de prolongation est possible

Montant de soutien : max. 261.800 €

- Frais de fonctionnement : 12 000 € par ans
- Développement d'un réseau disciplinaire : 5 000 €
- Aides à la mobilité : 700 € par mois octroyé pour des séjours dans le pays partenaire ou tiers d'une durée maximale de 18 mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (uniquement pour les CDFA évalués comme particulièrement innovants et structurés)

Programmes de PhD-Track

Objectif des programmes de PhD-Track :

- Mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en une formation d'une durée totale de cinq ans

- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des participants

- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre, au préalable, nous avons demandé une manifestation d'intérêt (le délai était le 30 juin)

Programmes de PhD-Track

Les porteurs de projet doivent remplir les conditions suivantes :

- Etablissements français et allemands
- Les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master
- Être porteurs d'une formation doctorale structurée et pour le côté français : offrir cette formation dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s)

Durée et montant de soutien :

- 5 années (une demande de prolongation est possible)
- Frais de fonctionnement : 20 000 € (15 000 € + 5 000 € Co-financement)
- Subvention spécifiquement dédiée à la communication : 10 000 € pour les nouvelles demandes de soutien, 5 000 € pour les demandes de reconduction de soutien
- Aides à la mobilité en phase Master : 350 € par mois
- Aides à la mobilité pour les doctorants : 700 € par mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (pour les programmes évalués comme particulièrement innovants)

Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Le but de ce programme :

- Réunir dans un appel à projets les ateliers de jeunes chercheurs et les écoles d'été

- Programme ouvert à toutes les disciplines et
- qui peut également associer un pays tiers
- Format : pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations conçue dans une approche évolutive et permettant un effet structurant par récurrence

- Trois appels à projets en 2023 : 15/03, 15/06 et 15/10
- La durée de l’évaluation dure environs 4 mois

Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Qui peut déposer une demande de soutien ?

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand et organismes de recherche

Durée et montant du soutien (15 000 max) :

- 2 jours minimum et 4 semaines max.
- Dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants : En règle générale, il s'élève à une somme entre 2 000 € et 15 000 €

- Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation : Frais de déplacement et de séjour des participants
- Les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation
- Les dépenses de communication, frais de publication.

Rencontres préparatoires

Objectif des rencontres préparatoires :

- Faciliter la préparation de nouveaux projets concernant des programmes d'études et / ou des coopérations en matière de recherche
- Préparation de projets concrets, tels que cursus intégrés, programmes de formation doctorale ou manifestations scientifiques (Ateliers de recherche, Écoles d'été), élaboration de conventions de coopération en matière d'enseignement et/ou de recherche
- Programme ouvert à toutes les disciplines et à toutes les thématiques

Pour info: Cet instrument de soutien ne vise pas à financer des workshops, mais permet de planifier des projets franco-allemands !

Rencontres préparatoires

Porteurs de projets :

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand, organismes de recherche, instituts universitaires français ou allemands, institutions de coopération franco-allemandes ou centres de recherche français et allemands
- Appel à projets permanent
- Les demandes sont déposées 1 mois avant le début de la rencontre

Financement (2 500 € max.) :

- Destiné à financer la réalisation de rencontres entre partenaires et à couvrir les frais de déplacement et de séjour
- Une demande maximum par année et par coopération envisagée
- Une même faculté ne pourra être impliquée dans plus de deux demandes de soutien par an

Réseau de l'UFA dans le domaine de la formation doctorale

- 34 Collèges doctoraux franco-allemands dont 16 avec la participation d'un pays tiers (par ex. l'Australie, la Suisse, l'Ukraine)
- 7 programmes de PhD-Track
- Environ 300 doctorants en mobilité
- Environ 500 docteurs issus d'une cotutelle
- 112 manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs en 2022

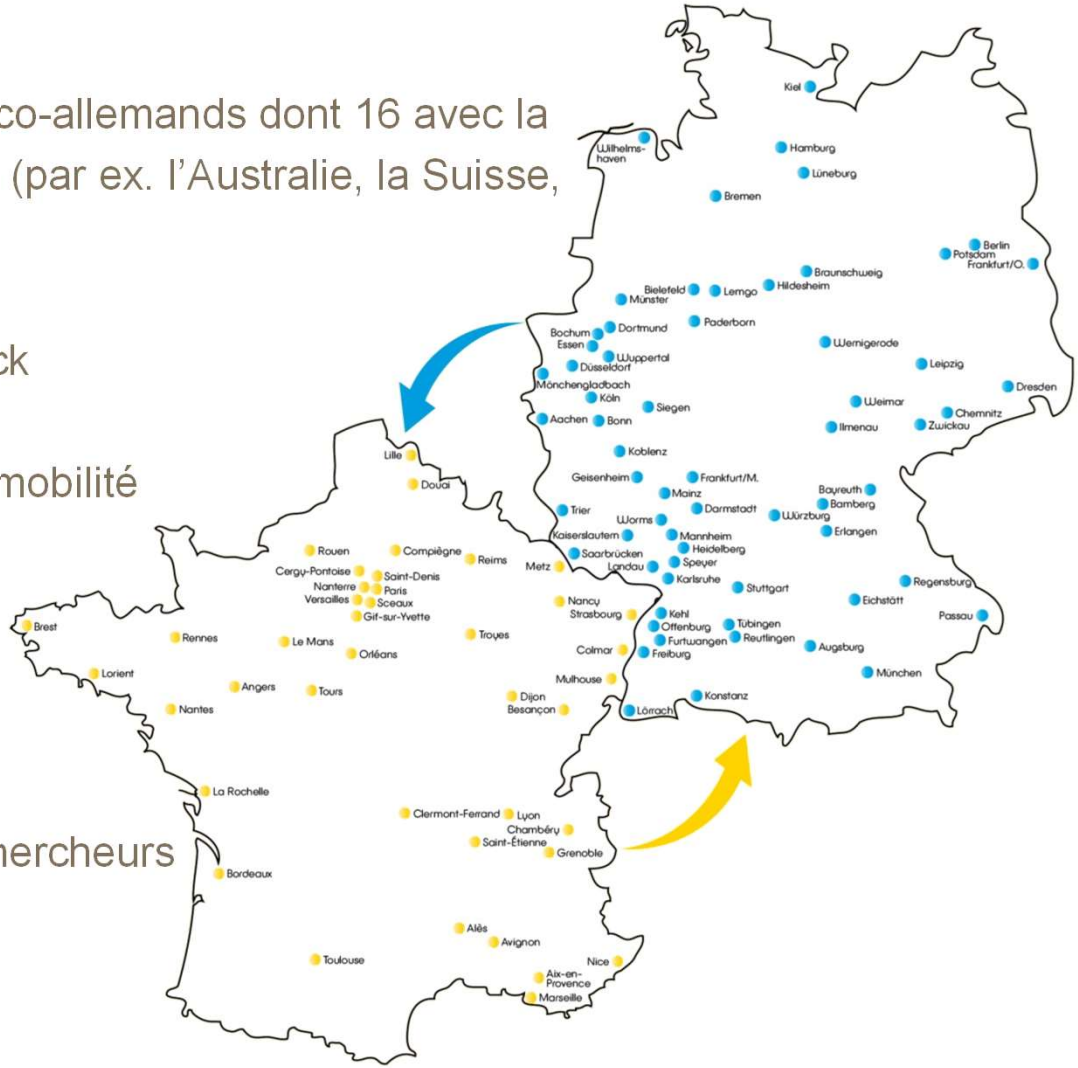

Merci pour votre attention !

✉ Formation doctorale :

Promotion-doctorat@dfh-ufa.org

✉ manifestations scientifiques :

Maria Leprévost

leprevost@dfh-ufa.org